

COMMISSION DES RELATIONS EXTERIEURES

du

MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Après-midi

COMMISSIE VOOR BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

DINSDAG 12 NOVEMBER 2019

Namiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 15 h 34 et présidée par M. Samuel Cogolati.

De openbare commissievergadering wordt geopend om 15.34 uur en voorgezeten door de heer Samuel Cogolati.

01 **Vraag van Kurt Ravyts aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het definitieve VN-rapport rond het onderzoek naar de dood van oud-secretaris-generaal Hammarskjöld" (55000892C)**

01 **Question de Kurt Ravyts à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le rapport final de l'ONU concernant l'enquête sur la mort de l'ex-secrétaire général Hammarskjöld" (55000892C)**

01.01 **Kurt Ravyts** (VB): Mijnheer de minister, nogmaals mijn excuses dat ik vorige week niet aanwezig was om mijn vraag te stellen over het War Heritage Institute binnen Defensie. Vandaag ben ik hier wel geraakt.

Mijn vraag gaat over een dossier dat al enkele jaren aansleept, namelijk het VN-onderzoek naar de dood van oud-secretaris-generaal Hammarskjöld in september 1961, bijna 60 jaar geleden dus. Op 7 oktober introduceerde VN-secretaris-generaal Guterres het Final Report of his appointed Eminent Person, Judge Mohamed Chande Othman, over het onderzoek naar de dood van de oud-secretaris-generaal.

Op 3 december 2018 bracht de heer Othman reeds een interimair rapport uit dat niet publiek werd verspreid, behalve aan de landen die aan de totstandkoming van het rapport hadden meegewerkt. Ik heb u enkele maanden geleden, in de zomer, daarover een schriftelijke vraag gesteld.

Het definitieve rapport is nu echter wel degelijk vrijgegeven voor het publiek. België heeft vanzelfsprekend in het licht van zijn koloniaal verleden een belangrijke inbreng gehad in het onderzoek in het kader van het dossier. Het definitieve rapport gaat uitvoerig in op de volgens de VN wel degelijk reële mogelijkheid en zelfs indicatie dat Belgische onderdanen rechtstreeks betrokken waren bij het incident rond het toestel met Hammarskjöld en zijn medewerkers erin. Het VN-onderzoeksteam is weliswaar zeer tevreden over de samenwerking met de Belgische inlichtingendiensten, maar stelt vast dat er amper informatie te vinden was bij de militaire inlichtingendienst van ons land, de ADIV. Het mandaat van de Belgische onafhankelijke hoge ambtenaren, dat vorig jaar door de ministerraad werd toegekend, spitte zich de voorbije maanden en jaren toe op de consultatie van de officiële archieven van de burgerlijke en militaire inlichtingendiensten.

Ik wil u hierover graag twee vragen stellen, mijnheer de minister.

Welke zijn nu de precieze onderzoeksdaden geweest van de door de federale ministerraad aangestelde hoge ambtenaren en welke bijdrage hebben zij precies kunnen leveren aan het VN-onderzoek?

Ik heb ook een vraag met het oog op de toekomst. De secretaris-generaal van de VN geeft aan dat het onderzoek niet af is en dat de VN blijvende inspanningen zullen doen om de volledige waarheid naar boven te brengen. Worden er van België nieuwe engagementen ter zake verwacht en wordt het mandaat van de betrokken ambtenaren desgevallend verlengd of is het Belgische luik volledig afgerond?

01.02 **Minister Didier Reynders**: Mijnheer de voorzitter, het onderzoek van de Belgische hoge ambtenaar, de heer Serge Lipszyc, bijgestaan door de heer Kris Quanten, werd door hem in volledige onafhankelijkheid

gevoerd. Het resultaat ervan werd door hen rechtstreeks aan de heer Othman bezorgd, rechter en eminente persoonlijkheid benoemd door de secretaris-generaal van de VN in het dossier-Hammarskjöld.

Ik zal mij niet uitspreken over hun werkwijze noch over de inhoud van hun bijdrage aan het onderzoek dat rechter Othman voert voor de VN. Dat zou niet stroken met de onafhankelijkheid van de onderzoekers die de VN mij vraagt te respecteren.

Uiteraard ben ik verheugd te vernemen dat ons land door secretaris-generaal Gutteres en door rechter Othman in het bijzonder wordt gefeliciteerd met de diepgang en het volume van het werk dat werd uitgevoerd door onze onafhankelijke hoge ambtenaren. Overeenkomstig het mandaat vervat in resolutie 72/252 die op 24 december 2017 werd aangenomen in de Algemene Vergadering, deden zij een gericht onderzoek in de archieven van de inlichtingendiensten, Veiligheid van de Staat en Defensie, om te bepalen of er verdere relevante informatie bestaat en om die dan over te maken aan de secretaris-generaal van de VN.

Het spreekt voor zich dat België deze onafhankelijke hoge ambtenaren zal betrekken bij elke nieuwe vraag van de VN om verdere samenwerking voor eventuele aanvulling en afronding van het onderzoek. Op dit ogenblik is die vraag nog niet gesteld. Ik herhaal dat ons land zijn volle medewerking verleent aan de VN in dit dossier.

01.03 Kurt Ravvyts (VB): Mijnheer de minister, wellicht zullen we nooit weten wat de precieze inhoud was van de actieradius van de gemandateerde hoge ambtenaren. Hun onderzoek is uiteraard onafhankelijk. Nu we echter het definitieve rapport voorgeschoteld krijgen, meende ik dat we wat meer informatie zouden kunnen krijgen over die precieze actieradius. Ik noteer dat een vraag om verlenging momenteel niet aan de orde is maar dat de Belgische overheid daarvoor wel ter beschikking is. We zullen dit dossier verder volgen.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 Samengevoegde vragen van

- Ellen Samyn aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De Turkse aanval op de Koerden" (55000933C)
- Wouter De Vriendt aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het Turkse offensief in Syrië" (55000973C)
- Yasmine Kherbache aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Nieuwe ontwikkelingen i.v.m. IS-strijders na de Europese Raad BUZA van 14/10/19" (55000976C)
- Kattrin Jadin aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De evolutie van de militaire en humanitaire situatie in Syrië" (55001048C)
- Christophe Lacroix aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De situatie in Syrië" (55001129C)
- Wouter De Vriendt aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het Turkse offensief in Syrië" (55001148C)
- Georges Dallemagne aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De situatie van de Belgische onderdanen in Syrië" (55001370C)
- Nabil Boukili aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De repatriëring van de Belgische kinderen van FTF's die jonger dan 10 jaar zijn" (55001470C)
- Jessika Soors aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De uitlevering van IS-strijders door Turkije" (55001490C)
- Peter De Roover aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het VN-handboek voor FTF-kinderen" (55001501C)
- Ellen Samyn aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het door Turkije terugsturen van IS-strijders naar België" (55001527C)

02 Questions jointes de

- Ellen Samyn à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les frappes de la Turquie contre les Kurdes" (55000933C)
- Wouter De Vriendt à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'offensive turque en Syrie" (55000973C)
- Yasmine Kherbache à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'évolution relative aux combattants de l'EI après le Conseil des affaires étrangères du 14/10/19" (55000976C)

- Kattrin Jadin à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'évolution de la situation militaire et humanitaire en Syrie" (55001048C)
- Christophe Lacroix à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La situation en Syrie" (55001129C)
- Wouter De Vriendt à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'offensive turque en Syrie" (55001148C)
- Georges Dallemagne à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La situation des ressortissants belges en Syrie" (55001370C)
- Nabil Boukili à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le rapatriement des enfants belges de moins de 10 ans des FTF" (55001470C)
- Jessika Soors à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'extradition par la Turquie de combattants de l'EI" (55001490C)
- Peter De Roover à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le manuel de l'ONU concernant les enfants de FTF" (55001501C)
- Ellen Samyn à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le renvoi de combattants de l'EI vers la Belgique par la Turquie" (55001527C)

02.01 Ellen Samyn (VB): Mijnheer de minister, op 10 oktober viel Turkije het noordoosten van Syrië binnen. Volgens president Erdogan was dat een operatie om de terroristische dreiging tegen Turkije te neutraliseren. De aanval was gericht tegen de Koerdische strijdkrachten, die als grondtroepen voor de westerse landen hebben gestreden tegen de Islamitische Staat. De Koerden waren cruciaal om de terreurgroep te verdrijven en ze verloren daarbij zowat 11.000 manschappen. Niettegenstaande er een staakt-het-vuren werd afgesproken, zijn er nog steeds gevechten tussen Turkse en Koerdische milities. Overigens bewaakten de Koerden kampen en gevangenissen waar IS-terroristen en hun families opgesloten zaten. Naast het feit dat de onaangekondigde inval ingaat tegen alle diplomatieke en internationale conventies, zorgde het offensief ervoor dat de kampen en gevangenissen werden verwoest of dat hun bewaking verslaptte door de aanvallen. De aanvallen werkten dus niet alleen het vrijkomen van IS-terroristen in de hand, maar mogelijk zullen er ook nieuwe vluchtelingenstromen richting Europa op gang komen.

Ten eerste, op de Europese top van 14 oktober werd de mogelijkheid van economische maatregelen of individuele sancties tegen Turkije besproken. Wat werd er uiteindelijk beslist? Behoren sancties nog tot de mogelijkheden? Zal ons land desgevallend unilateraal sancties nemen?

Ten tweede, hoeveel Belgische IS-terroristen zijn er onder de radar verdwenen? Hoeveel Belgische IS-terroristen zijn er gelokaliseerd? Is er duidelijkheid over het al dan niet terughalen van die terroristen?

Ten derde, hebt u nog contact gehad met de Turkse ambassadeur, nadat u hem op het matje had geroepen, of met de Turkse autoriteiten? Hoe zit het nu met de zogenaamde Turkijedeal, want van een deal is er nauwelijks nog sprake.

02.02 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, sinds de indiening van mijn vraag is er heel wat gebeurd op het terrein. De Koerden werden verraden door de Verenigde Staten en op 22 oktober hebben Rusland en Turkije een *memorandum of understanding* gesloten over een gezamenlijke aanpak in Noordoost-Syrië. Dat akkoord voorziet in een aantal maatregelen, waaronder de verwijdering van Koerdische YPG-strijders uit het hele grensgebied en de ontplooiing van Russisch-Turkse patrouilles in het grensgebied. Volgens de jongste berichten is het akkoord nog niet volledig uitgevoerd.

Wat ons ook verontrust, is of de controle die de Koerden op het moment in de regio hebben, niet in elkaar zal klappen, bijvoorbeeld in het kamp al-Hol. De Koerden hebben daar nu nog de autoriteit over, maar we weten niet of dat nog lang zal duren. De Koerden zijn nog altijd een mogelijke gesprekspartner, met hun autoriteit over het kamp Al Hol. Hoe lang zal dat nog duren? Dat is ook een belangrijke vraag voor het dossier in verband met het terughalen van de kinderen.

Tot einde 2020 zijn wij nog lid van de VN-Veiligheidsraad. Samen met Duitsland en Koeweit zijn wij daar de *pen holder* voor humanitaire dossiers in Syrië, wat ons een zeker gewicht geeft, waardoor we een en ander kunnen bepleiten.

Daarom vragen wij, ten eerste, of België de aanbeveling voor de ontplooiing van internationale waarnemers kan ondersteunen, om zo de bescherming van burgers in Noordoost-Syrië te verzekeren.

Ten tweede, zal ons land ook erop aandringen om de druk op Turkije vol te houden en te versterken? Onze fractie is inderdaad voorstander van economische sanctiemaatregelen en van een algemeen wapenembargo ten opzichte van Turkije.

Ten derde, zal België ook de aanbeveling steunen om erover te waken dat humanitaire steun vanuit Noord-Irak toegang tot Noordoost-Syrië krijgt en lokale hulp door organisaties die daar actief zijn en die humanitaire hulp aan de burgers in Noordoost-Syrië kunnen bieden, mogelijk wordt?

Zullen wij, ten vierde, aandringen op de garantie dat Syriërs die bedreigd worden door de ontwikkelingen op het terrein, hun toevlucht kunnen zoeken in Noord-Irak? De corridors naar Noord-Irak zijn essentieel in de gegeven omstandigheden.

Ten vijfde en tot slot, zal ons land ervoor zorgen dat Syrische vluchtelingen niet gedwongen worden om vanuit Turkije terug te keren naar Noordoost-Syrië? Er zijn nogal wat berichten dat dat het geval is en dat Turkije op het moment hele groepen Syrische vluchtelingen manu militari dwingt terug te keren naar Syrië. Dat druist natuurlijk in tegen alles waar wij voor staan, en gaat trouwens ook in tegen de vluchtelingendeal die de Europese Unie sloot met Turkije.

Graag krijg ik daar uw commentaar op.

02.03 **Christophe Lacroix** (PS): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, je serai bref.

Ma question date du 18 octobre mais depuis lors, de nombreux événements sont survenus. Par ailleurs, mon collègue De Vriendt a déjà posé quelques questions qui permettront de faire avancer le débat et surtout de prendre connaissance d'informations que vous pourriez nous transmettre.

Je voudrais compléter les questions de mon collègue par rapport à ce qui s'est déroulé au niveau de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). J'ai pu lire que depuis ce qui est arrivé, on s'aperçoit que la plus grande fragilité de la structure otanienne vient de la position turque. J'aimerais donc profiter de la question qui est posée sur la situation en Syrie pour vérifier avec vous si la crise à l'OTAN est avérée, tel que cela a été annoncé dans la presse et tel que le secrétaire général de l'OTAN lui-même l'a explicité.

Plus largement, je souhaiterais connaître votre position sur les aspects diplomatiques, humanitaires et militaires que vous avez défendus dans les forums internationaux, européens et au sein de l'OTAN. Je voudrais également en savoir plus sur les initiatives bi- et multilatérales que vous avez prises et avoir votre avis sur les tout derniers événements ainsi que sur les déclarations et sur les actes d'Erdogan. En effet, il a renvoyé sans concertation avec les États, semble-t-il, certains terroristes, sa formule étant: "Reprenez les terroristes radicalisés islamistes, ressortissants de votre pays!"

Une concertation a-t-elle eu lieu au niveau de l'Union européenne et/ou avec les pays concernés? Surtout, une concertation est-elle menée avec la Belgique dans ce cadre précis?

02.04 **Nabil Boukili** (PVDA-PTB): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 16 octobre dernier, les magistrats de première instance de Bruxelles ont ordonné en référé à l'État belge de rapatrier une mère belge et ses deux filles, lesdits magistrats estimant que l'État belge doit protéger ses citoyens mais surtout que les enfants ont un droit fondamental à être protégés et à ne pas être séparés de leur mère. Ils ont donc donné 75 jours au gouvernement pour les rapatrier, en ajoutant que les moyens mis en oeuvre restaient à la discrétion de l'État belge.

Jeudi passé, nous entendions dans cette commission, différents experts, à savoir la directrice de Child Focus, le délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, le directeur du Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents (CAPREV). Leur avis était unanime: il est indéfendable de laisser ces enfants souffrir et vivre dans des conditions inhumaines en Syrie.

Deux semaines auparavant, nous entendions le lieutenant-général Claude Van de Voorde, chef du Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS), le directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) et le procureur fédéral. Ils ont tous tenu les mêmes propos. Selon eux, même pour la sécurité, il est préférable pour la Belgique de rapatrier ces enfants.

Le 22 décembre 2017 déjà, le Conseil national de sécurité de Belgique avait pris la décision de rapatrier les enfants belges de moins de dix ans des FTF qui résident encore en Syrie. Il est ici question de 69 enfants, la plupart d'entre eux étant très jeunes. Or, cette décision n'a pas été correctement mise en œuvre puisque seuls six enfants ont été rapatriés depuis cette date.

Monsieur le ministre, qu'est-ce qui a empêché la Belgique de respecter son engagement et de rapatrier les enfants belges présents sur le territoire syrien? Quelles sont les démarches prévues par le gouvernement belge pour exécuter le jugement de la cour et rapatrier les autres enfants de ressortissants belges, comme le prévoient les traités sur les droits humains et notamment sur les droits de l'enfant que ce Parlement a ratifiés?

02.05 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de minister, met – ik citeer – "een genereuze gift van België en Saudi-Arabië" bracht het UN Counter-Terrorism Centre (UNCTC) op 7 oktober een handboek uit onder de titel *Children affected by the foreign-fighter phenomenon: Ensuring a child rights-based approach*. Het werk bevat specifieke richtlijnen voor juristen, professionals, beleidsmakers en veiligheidsexperts voor het waarborgen van volledige bescherming en bevordering van de rechten van de kinderen van FTF'ers.

Vanwaar de keuze van de regering om dat VN-rapport financieel te ondersteunen? Belangrijker, wat is voor de regering de waarde van het document? In welke mate gaat ze akkoord met de aanbevelingen van het UNCTC?

Meer specifiek, het handboek houdt de deur open voor repatriëring van kinderen zonder hun ouders, indien dat in het belang van het kind is. Gaat u akkoord met die stelling? Kan de regering hieruit argumenten putten om te voorkomen dat de FTF-ouders van die kinderen hun weg terugvinden naar ons land, wanneer de kinderen zelf bij ons in veiligheid kunnen worden gebracht?

Sta mij toe in het verlengde hiervan nog een vraag te stellen. Ik heb begrepen dat u een dezer dagen naar Washington gaat. Wat zijn de vragen en wat is het thema dat u daar met de Amerikaanse regering zult bespreken? Wat is het standpunt dat onze regering daar zal innemen?

02.06 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, la justice belge vient d'ordonner le rapatriement d'une femme et de ses deux enfants de Syrie. Comment l'État belge compte-t-il appliquer cette décision?

Par ailleurs, l'ambassadeur des États-Unis plaide pour que la Belgique récupère ses ressortissants pour des raisons de sécurité. Toutefois, notre gouvernement continue à plaider pour que les djihadistes soient jugés au plus près de l'endroit où leurs crimes ont été commis. Or l'Irak ne veut pas d'un tribunal sur son territoire. On ne voit dès lors pas comment cette politique du gouvernement peut être exécutée.

À cet égard, monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes.

Qui contrôle actuellement la détention des ressortissants belges (femmes, enfants et hommes)? Quels sont les risques que ce contrôle passe entre les mains du gouvernement de Bashar al-Assad, de la Turquie ou de la Russie? A-t-on des nouvelles des deux djihadistes belges, Yassine Cheikhi et Mohamed Botachbaqut, qui se sont évadés depuis l'offensive turque au nord de la Syrie? Quid également des trois femmes accompagnées de six enfants qui se sont échappées du camp de détention d'Ain Issa? N'est-il pas temps d'avoir une stratégie, à l'égard de nos ressortissants, qui prend en compte à la fois nos impératifs de sécurité, notre volonté que justice soit rendue et le retour des enfants? Les États-Unis plaident pour un rapatriement de nos ressortissants. Certes, mais sont-ils prêts à assurer la sécurité de ce transfert, notamment grâce aux forces aériennes et terrestres qui sont encore sur place dans le Nord-Est de la Syrie?

02.07 Ellen Samyn (VB): Mijnheer de minister, Turkije is, zoals vorige vrijdag werd aangekondigd, begonnen met de uitzetting van buitenlandse leden van terreurgroep IS die door het land waren opgepakt. Een Amerikaanse jihadi werd al teruggestuurd. De komende dagen zouden nog Franse en Duitse leden worden teruggestuurd.

Worden ook Belgische gevangengenomen IS-terroristen door de Turkse autoriteiten teruggestuurd? Over hoeveel gevangenen gaat het dan? Kent u het profiel van die gevangenen? Hebt u daarover met de Turkse autoriteiten reeds contact gehad? Indien de gevangenen worden teruggestuurd, wat is het veiligheidsrisico voor de bevolking?

02.08 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, si vous le permettez, je souhaiterais poser deux questions supplémentaires très précises.

Ces dernières semaines, nous avons auditionné plusieurs experts – aussi bien belges qu'étrangers – au sujet du rapatriement des *Foreign Terrorist Fighters*, mais aussi des enfants belges retenus en Syrie. Il est assez impressionnant de constater à quel point tous leurs avis convergent quant au caractère urgent du rapatriement des enfants et à la nécessité sécuritaire de voir les terroristes et combattants étrangers aussi bien que belges être jugés dans notre pays. Ces considérations sont émises tant par le parquet fédéral que par l'OCAM ou encore par le délégué général aux droits de l'enfant et même par l'ONU – puisque le Comité des droits de l'enfant s'est exprimé très clairement en ce sens.

Ma première question concerne la position de la Turquie, que je peux comprendre jusqu'à un certain point. Il est exact que ce pays n'a pas vocation à devenir une grande prison pour terroristes combattants étrangers ni à accueillir tous les enfants européens qui seraient nés dans le contexte du conflit syrien. Nous n'avons plus le choix: si la Turquie renvoie les terroristes et décide d'expulser les mères et les enfants, la Belgique doit alors se demander si elle peut se payer le luxe de devoir attendre et de tout bloquer. Le cas échéant, quelle position adopterez-vous, monsieur le ministre?

Nous avons assisté à cette situation assez aberrante du renvoi par la Turquie de terroristes en Grèce, qui a tout d'abord freiné cette initiative. Il en est résulté que des individus ultra dangereux se sont retrouvés en plein no man's land. Nous devons évidemment éviter une telle situation. Aujourd'hui, la plus grande menace est en effet celle que représenteraient des terroristes lâchés dans la nature – sans aucun contrôle direct –, qui constitueraient autant de potentielles bombes à retardement aux portes de l'Europe et, partant, de notre pays.

Ma deuxième question s'intéresse aux projets d'Erdogan relatifs à la *safe zone*, cette zone tampon établie entre la Syrie et la Turquie. Quelle position ont-ils inspiré à l'Union européenne et à l'OTAN? Nous savons que les plans turcs impliquent un changement démographique le long de la frontière turco-syrienne. À ce titre, j'aimerais entendre une position ferme de la part de notre gouvernement pour nous assurer que la Convention de Genève relative aux réfugiés sera bel et bien respectée.

02.09 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, chers collègues, comme vous le savez, j'ai condamné, au nom du gouvernement belge, l'opération militaire turque dans le nord-est de la Syrie. La Belgique considère que cette invasion est inacceptable et risque de déstabiliser la région. Cette opération a déjà en effet de lourdes conséquences humanitaires avec des dizaines de victimes civiles et plusieurs milliers de personnes qui ont fui les zones de combat. Ce message a été communiqué en des termes très clairs à l'ambassadeur de Turquie à l'occasion de sa convocation par mes services.

Au cours de ces dernières semaines, la situation dans le nord-est de la Syrie a évolué. Tout d'abord, avec l'accord intervenu entre les États-Unis et la Turquie pour une pause dans les combats et cela afin de donner la possibilité aux troupes kurdes de se retirer. Il s'en est suivi une concertation entre la Russie et la Turquie aboutissant à un accord sur le retrait de certaines forces kurdes à la frontière turco-syrienne et le transfert du contrôle de la zone aux forces turques, d'une part, et aux forces russo-syriennes, d'autre part.

Nous observons qu'une négociation diplomatique a mené à une pause dans les combats, bien que des attaques et autres confrontations violentes soient encore rapportées. Toutes les initiatives qui peuvent contribuer à une stabilisation de la région et une amélioration de la situation humanitaire dans le nord-est de la Syrie sont les bienvenues.

Ces accords ne constituent en rien une solution définitive à la situation qui prévaut dans cette région. Cette solution ne pourra venir que d'un processus politique placé sous l'égide des Nations Unies. Un premier pas important dans ce sens a eu lieu la semaine dernière avec la tenue de la première réunion du Comité constitutionnel à Genève, réunion placée sous la houlette de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Geir Pedersen. C'est un premier pas important mais ce n'est que le début d'un processus plus long qui doit non seulement mener à une nouvelle constitution mais aussi à des élections libres et démocratiques auxquelles tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora, devront pouvoir participer.

De plus, les accords conclus en ce qui concerne la situation dans le nord-est ne peuvent être utilisés à mauvais escient pour modifier la composition démographique de cette région et renvoyer des réfugiés

syriens depuis la Turquie dans les circonstances actuelles. Nous partageons en effet la position du Haut Commissariat pour les Réfugiés que le retour des réfugiés ne peut avoir lieu que de manière volontaire lorsque les conditions de sécurité et de dignité sont réunies.

Reeds eerder heb ik de impact van de Turkse operatie op de strijd tegen Daesh aangekaart. Kort na de Turkse inval heb ik overlegd met de nauwste partners van de internationale coalitie tegen Daesh om de invloed van de recente evoluties op het terrein te bespreken. Alle partners van de coalitie waren overtuigd van de noodzaak om de strijd tegen Daesh voort te zetten.

Later deze week zal ik eveneens deelnemen aan de ministeriële bijeenkomst van de coalitie in Washington waar de situatie in het noordoosten van Syrië en de situatie van de *Foreign Terrorist Fighters* hoog op de agenda zullen staan. In de marge van die bijeenkomst zal ik contacten hebben met de Europese partners die met dezelfde problematiek geconfronteerd zijn.

België heeft sinds de Turkse militaire actie reeds verschillende keren de situatie in Noordoost-Syrië op de agenda van de VN-Veiligheidsraad geplaatst, in samenwerking met andere leden van de Veiligheidsraad en in nauw overleg met de EU-leden die nu in de Veiligheidsraad zetelen. Samen met deze EU-leden heeft België een verklaring aangenomen die in de lijn ligt van de EU- en de Belgische positie. Ook in New York volgen mijn diensten de situatie van nabij verder op.

De situatie in Syrië en de Turkse operatie stonden uiteraard ook op de agenda van de Raad Buitenlandse Zaken van 14 oktober en van gisteren, 11 november.

In de raadsconclusies van 14 oktober, die ik met mijn EU-collega's heb aangenomen, veroordeelt de Europese Unie de militaire operatie en roept op om deze onmiddellijk te stoppen. De EU waarschuwt ook voor de humanitaire gevolgen, de gevolgen van de strijd tegen Daesh en de gevolgen voor de regionale stabiliteit. De EU-lidstaten verbinden zich ertoe het gezamenlijke standpunt van 2008 inzake de uitvoer van militaire goederen uit te voeren en daarbij een strikte toepassing van criterium 4 na te streven. Dit criterium beoogt te voorkomen dat export de regionale stabiliteit ondermijnt. Een groot aantal landen heeft al beslist geen wapens meer uit te voeren naar Turkije. Ook België, in overleg met de Gewesten, schaaft zich achter die beslissing en zal aan Turkije geen materiaal meer leveren dat gebruikt kan worden in deze operatie. Dit was trouwens al enkele jaren het geval. De EU zal de komende weken nog verder overleggen welke bijkomende maatregelen er eventueel moeten worden genomen ten aanzien van Turkije.

Zoals reeds herhaaldelijk gesteld, is de positie van de Belgische regering in verband met de *Foreign Terrorist Fighters* niet gewijzigd. België zal hen niet actief repatriëren en is nog steeds voorstander van berechting in de regio waar zij de misdaad hebben begaan. Overleg met andere EU-lidstaten die met dezelfde problematiek worden geconfronteerd, wordt voortgezet teneinde een oplossing te vinden.

Onze houding ten aanzien van de kinderen blijft eveneens ongewijzigd. Kinderen onder de tien jaar kunnen terugkeren. Kinderen boven de tien jaar worden op een case-by-casebasis behandeld. Voor de specifieke situatie van de kinderen bekijken we alle mogelijke pistes en onderhouden we contacten met alle relevante actoren, met inbegrip van de VS, die kunnen bijdragen tot een oplossing van de situatie.

De financiering van een studie van de VN betekent niet dat we de conclusies van die studie steunen, mijnheer De Roover. We staan ervoor open om alle pistes te bekijken in samenwerking met de verschillende partners.

Il est exact que récemment, le tribunal de première instance de Bruxelles nous a enjoins de ramener une mère et deux enfants qui se trouvent actuellement dans le nord-est de la Syrie, plus exactement dans le camp de rétention Al-Roj. En collaboration avec les autres départements concernés, mon département étudie les scénarios et pistes d'action envisageables dans ce dossier. Je tiens toutefois à signaler que dès signification de l'ordonnance du tribunal, le ministre de la Justice et moi-même introduirons un recours en appel au nom du gouvernement.

Par ailleurs, mes services et moi-même sommes en contact avec les États-Unis afin de clarifier le soutien qu'ils pourraient apporter et les conditions qu'ils y attachent. Comme je l'ai dit, je serai d'ailleurs à Washington dès demain pour une réunion de la coalition anti-Daech. Nous en avons déjà parlé entre Européens hier et aujourd'hui, au niveau des ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Du côté de la Défense, j'ai demandé que l'on interroge nos collègues britanniques et français pour voir dans quelle mesure des opérations pourraient être éventuellement menées en commun. Je rappelle, si besoin est, que nous n'avons ni une présence militaire, ni une présence diplomatique sur le sol syrien. Si nous voulons mener une quelconque action, nous le faisons en collaboration avec d'autres acteurs présents sur le terrain.

Nous avons d'ailleurs aussi repris langue avec les autorités kurdes. Tous les outils qui avaient été mis en place pour une première opération concernant six orphelins sont toujours en place et pourraient toujours être activés. Mais je le répète: nous n'avons, notamment à la demande du Parlement, pas de présence militaire sur le sol syrien. Depuis plusieurs années déjà, nous n'avons plus de présence diplomatique non plus.

Nous sommes également préoccupés par les combattants étrangers belges détenus en Turquie suite aux déclarations récentes du ministère de l'Intérieur turc annonçant un renvoi des *Foreign Terrorist Fighters* détenus chez eux vers leurs pays d'origine. Nous avons à ce stade connaissance de quatre Belges détenus par les autorités turques. Les expulsions annoncées ce lundi concernaient la France, l'Allemagne, les États-Unis et l'Irlande. Nous suivons l'évolution de la situation avec attention et sommes en contact avec les autorités turques à ce sujet. Si je ne me trompe, le parquet fédéral a introduit une demande d'extradition dans un des cas. Mais nous verrons si une action est entreprise par les autorités turques.

Pour résumer, il est bien entendu que si des partenaires européens ou américains peuvent nous aider dans le retour d'enfants vers la Belgique, nous continuerons à leur demander de nous décrire les conditions dans lesquelles une telle opération peut avoir lieu. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je serai évidemment favorable à une telle opération. J'interrogerai à nouveau nos partenaires de coalition à Washington dans les deux prochains jours.

02.10 Ellen Samyn (VB): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord.

De Europese Unie gaat ervan uit dat Turkije een loyale partner is, maar wij stellen vast dat Turkije niet loyaal is en dat nooit is geweest. Het onaangekondigde offensief tegen de Koerden gaat in tegen alle diplomatieke en internationale betrekkingen. Amerikaanse bronnen spreken nu zelfs over oorlogsmisdaden door Turkse troepen of milities. Er kan geen plaats zijn voor etnische zuiveringen.

Ik verwijst ook nog even naar de zogenaamde Turkijedeal uit 2016 die de Europese Unie, met steun van de Belgische regering, sloot met het regime van president Erdogan. Die deal werd en wordt niet nageleefd door Turkije.

Inzake de mogelijke terugsturing van IS-terroristen blijft het Vlaams Belang erop hameren dat er hier in België geen plaats is voor dergelijke terroristen.

02.11 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord.

U zegt dat er binnenkort binnen de Europese Unie overleg is gepland over eventueel bijkomende maatregelen tegen Turkije. Vanuit onze fractie vragen wij dat u met ons land een voortrekkersrol speelt en de nodige voorstellen op tafel legt, zowel ten aanzien van het Europees overleg als het overleg in Washington. Hierbij dient te worden gefocust op de dimensie humanitaire bescherming in de regio, waarbij geprobeerd kan worden om een corridor richting Irak te bewerkstelligen, of toch zeker ervoor te zorgen dat de hulporganisaties toegang krijgen tot het gebied in Noordoost-Syrië, zodat het niveau van hulpverlening kan vergroten, zeker in de kampen.

De controle op de *Foreign Terrorist Fighters* vermindert met de dag en het is hoegenaamd niet zeker dat de situatie onder controle blijft. Ik weet dat u spreekt over berechting in de eigen regio, maar op korte termijn is dat niet realistisch. De beveiliging van die mensen is verre van zeker en er bestaat evenmin veel zekerheid over de condities waarin zij opgesloten en berecht worden. Voor ons overheerst het veiligheidsbelang. Het kan in ons eigen veiligheidsbelang zijn om die mensen terug naar België te halen, hen hier te berechten en hier op te sluiten; dat is ons standpunt.

Het terughalen van kinderen is naar onze opinie onze humanitaire plicht. Op dit moment hebben wij nog contact met de Koerden, die voorsnog het gezag uitoefenen in het vluchtelingenkamp al-Hol. Uit hoorzittingen die in de afgelopen weken in onze commissie voor Buitenlandse Betrekkingen plaatsvonden, is gebleken dat die *window of opportunity*, dat contact met de Koerden, aan het sluiten is. Het team rondom professor Gerrit Loots stelt bijvoorbeeld dat het klaarstaat om zo'n operatie uit te voeren, aangezien het team

contacten onderhoudt met Koerden ter plaatse. Uiteraard heeft het team de politieke toelating van de regering nodig om een dergelijke actie te ondernemen. Hij sprak niet over noodzakelijke hulp van de Verenigde Staten of Europese bondgenoten, men wacht eigenlijk op groen licht van de regering in lopende zaken om die operatie te kunnen starten.

Er is een *window of opportunity*, maar dat is aan het sluiten. De kans bestaat dat in de loop van de komende weken de Koerden de controle over dat kamp en over de regio verliezen. Wie worden dan onze gesprekspartners? Dan veranderen onze gesprekspartners, dan moeten wij contact opnemen met Rusland en Assad. Het is evident dat dit allemaal veel moeilijker is. Als wij die kinderen naar hier willen halen, is er dringend actie nodig.

02.12 Christophe Lacroix (PS): Je confirme ce que notre collègue Wouter De Vriendt a dit sur la fenêtre d'opportunité. C'est ce que nous ont expliqué les intervenants dans leur ensemble, et en particulier le Pr Gerrit Loots qui a vraiment insisté sur ce point. C'est un élément à intégrer au débat. Pour le reste, il semble, selon vos propos, qu'il existe une concertation entre le gouvernement turc et le nôtre en ce qui concerne les terroristes qu'ils veulent expulser. J'avais noté que le parquet fédéral avait réclamé lui-même une extradition.

Nous avons également parlé des enfants. Vous n'avez pas explicitement spécifié dans vos réponses si vous étiez ouvert à l'idée de les rapatrier avec leur mère ou pas. C'est une remarque qui aurait nécessité davantage de clarté de votre part.

02.13 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'ai l'impression que nous tournons en rond depuis le début dans cette affaire. Vous répétez la position du gouvernement, qui n'a pas changé. Cette position ne tient pas la route, et tout le monde le sait. D'une part, on ne peut pas juger ces ressortissants dans la région. Tout le monde le sait aujourd'hui. Vous avez exploré cette voie, et beaucoup d'autres l'ont fait aussi. Cette voie est impraticable. D'autre part, les enfants de moins de dix ans constituent la réponse du gouvernement, et à aucun moment, les mères. Or, les Kurdes répètent à l'envi qu'il n'en est pas question. J'étais en relation avec des autorités kurdes pas plus tard que ce matin. Elles disent que ce n'est pas possible, que l'on ne peut pas séparer les mères des enfants. Toutes les autres personnes que nous avons auditionnées ici nous disent la même chose. On ne peut donc pas les rapatrier sans leur maman. Là aussi, nous nous trouvons dans une situation quelque peu schizophrénique ou hypocrite, et qui, en tout cas, ne fonctionne pas.

Il est vrai qu'aujourd'hui les Kurdes contrôlent ces familles, mais pour combien de temps? Bachar el-Assad a déjà demandé le contrôle de ces camps, et les Turcs ne demandent qu'une seule chose également: le contrôle de ces camps. C'est une fenêtre d'opportunité que nous n'utilisons pas, alors même que, pour l'instant, la situation permettrait d'évacuer ces femmes et ces enfants, voire d'autres ressortissants, comme cela a déjà été le cas, par la frontière irakienne. Ce mécanisme persiste mais il n'est pas utilisé.

En réalité, dans toute cette affaire, nous subissons les événements au fur et à mesure. Nous les subissons à nos dépens et aux dépens de notre sécurité. En effet, certains ressortissants sont dans la nature. C'est ce dont j'ai parlé dans ma question. Il s'agit de personnages particulièrement dangereux et plus personne ne sait où ils se trouvent.

Pour ce qui est des rapatriements qui seraient organisés par la Turquie, on sait bien comment la Turquie a utilisé les djihadistes dans le passé. Il y a ceux qu'elle renvoie chez nous. Il y a ceux qu'elle garde sous le bras. Et puis, il y a ceux qu'elle renvoie en Syrie. Par exemple, on n'a jamais très bien su ce qui était arrivé à Yassine Lachiri qui a été condamné à 20 ans de détention en Belgique et qui est un personnage particulièrement dangereux. On pense qu'il a été échangé par les autorités turques contre des prisonniers turcs détenus par l'État islamique. On voit bien là que cette coopération avec la Turquie, coopération qui a toujours été décrite par nos services de sécurité comme étant très difficile, ne va certainement pas s'améliorer dans le contexte politique actuel. On est donc vraiment dans une situation qui ne va pas dans le sens d'une amélioration de notre sécurité ni d'une accélération de la justice. Pourtant, les victimes des attentats terroristes souhaiteraient que ces personnes soient jugées. La question humanitaire concernant les enfants ne trouve toujours pas de solution décente dans cette position du gouvernement.

Le gouvernement belge n'est pas le seul à agir comme cela. On voit bien que l'ensemble des pays européens sont tétanisés par cette question et qu'ils ne souhaitent absolument pas avancer sur cette

question. Je le regrette. Je pense que ce sont des politiques qui sont conduites par la peur et que la peur n'est pas bonne conseillère dans cette question. La raison devrait effectivement exiger qu'on entende nos services de sécurité et de renseignement. L'OCAM est quand même un organe qui est fait pour nous protéger. Quand il plaide pour que l'on puisse juger ces personnes et leur mettre la main dessus et que le procureur fédéral fait la même chose, on devrait l'écouter. D'habitude, c'est ce que nous faisons. Je ne comprends pas pourquoi dans ce cas-ci, nous ne le faisons pas. Je pense en tout cas que ce n'est pas une bonne politique.

Enfin, je pense qu'on reviendra, à la suite du prochain sommet de l'OTAN, sur la situation générale de l'OTAN. Je crois qu'il y a là tout un sujet qui concerne directement cette crise syrienne et turque et qui interroge l'avenir de l'OTAN mais j'imagine qu'on aura l'occasion d'aborder cette question ultérieurement.

02.14 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, je confirme ce qui a été dit par mon collègue De Vriendt, à savoir le fait qu'il y a des possibilités pour rapatrier ces enfants qui n'attendent qu'une décision politique. C'est ce qui manque aujourd'hui! On entend la même réponse depuis deux ans! Et même si une décision a été prise en théorie par le gouvernement, elle ne se met pas en pratique. Aujourd'hui, il faut une prise de position. Le fait de laisser la situation telle qu'elle est aujourd'hui est bel et bien une prise de position de ne pas rapatrier ces enfants. À un moment donné, il faut faire un choix clair: met-on les moyens en place pour respecter la décision du gouvernement de 2017 ou abandonne-t-on cette décision? Il faut faire un choix, on ne peut rester indéfiniment sans prise de position politique claire sur ce sujet.

02.15 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik heb begrepen dat de regering ervan uitgaat dat wij niet actief repatriëren. Ook inzake de beslissing dat kinderen jonger dan tien jaar kunnen terugkeren, werd, naar mijn mening, niet beslist om actief te repatriëren. Wanneer wij die twee stellingen aan elkaar koppelen, moeten wij natuurlijk oplossingen vinden om die kinderen zonder hun moeder te kunnen repatriëren. Dat is duidelijk.

De collega's-vraagstellers onderschatten het probleem van de vaststelling van kinderen die de Belgische nationaliteit hebben tegenover kinderen die de Belgische nationaliteit niet hebben. Ik neem aan dat die nationaliteit niet op hun voorhoofd is getatoeëerd. Er wordt hier behoorlijk geringschattend gedaan over het probleem. Wij kunnen natuurlijk niet zomaar overgaan tot de repatriëring van kinderen, gewoon omdat het kinderen zijn. Ik neem aan dat het best wel een moeilijke opdracht is om het onderscheid te maken tussen wie wel en wie niet de Belgische nationaliteit heeft.

Ik ben erg blij dat het nu uitgekomen handboek de mogelijkheid bevat om in het belang van het kind te kunnen repatriëren zonder de moeder. Wanneer de moeder beslist dat zij hoe dan ook haar kinderen niet wenst af te geven, kan de overheid natuurlijk heel moeilijk tussenkomen. Dat is dan de beslissing en de verantwoordelijkheid van de ouders, of in dit geval van de moeder.

De keuzes die de vorige regering ter zake nog heeft gemaakt, moeten onze richtlijn blijven. Wij mogen de zaken niet al te simplistisch bekijken.

02.16 Michel De Maegd (MR): Monsieur le président, je voudrais apporter une nuance à ce qui a été dit. Certes, lors des auditions de Mme De Pauw, de Child Focus, de M. Gerrit Loots et de M. De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant, on a entendu leur souhait d'essayer d'utiliser ce qu'ils présentaient comme une fenêtre d'opportunité pour rapatrier les enfants. C'était bien l'expression d'un souhait et non pas l'expression du fait que ce rapatriement était faisable. L'unanimité sur un souhait, c'est autre chose.

Nous n'avons pas entendu le patron du SGRS nous dire que c'était faisable et que la fenêtre d'opportunité coïncidait avec une possibilité. Je rappelle d'ailleurs que M. Gerrit Loots a proposé de monter une opération volontaire avec une trentaine de médecins, qui la feraient même à leurs frais. Pour avoir discuté hors séance de cette idée avec le Délégué général aux droits de l'enfant, je peux vous dire qu'il l'a qualifiée de "complètement folle".

Soyons donc nuancés sur le propos! Il y a une unanimité sur le souhait mais certainement pas sur la faisabilité d'une telle opération à l'heure qu'il est.

02.17 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Iedereen kan natuurlijk het verslag nalezen en de uitzending van die hoorzitting bekijken.

Het team rond Gerrit Loots, VUB-professor, dat al een eerdere reddingsoperatie heeft uitgevoerd en al twee keer ter plaatse is geweest om de humanitaire en medische situatie van die kinderen te onderzoeken, heeft bevestigd dat het klaarstaat, contacten heeft met de Koerden en dat het, mits politiek groen licht, binnen kan om opnieuw een reddingsoperatie te organiseren. Is dat gemakkelijk? Neen, maar het is doenbaar. Het kan. Het is mogelijk. Zij staan klaar. Wat zij nu nodig hebben is politieke autorisatie.

02.18 Peter De Roover (N-VA): Ik mag hopen dat de VUB-professor ook over de nodige middelen beschikt om te weten te komen of een kind weldegelijk de Belgische nationaliteit heeft of niet. Ik denk dat dit in dezen cruciaal is en dat hij dat probleem onderschat.

02.19 Michel De Maegd (MR): J'entends bien M. De Vriendt et je répète ce que j'ai dit car la nuance est fondamentalement importante. Le souhait de M. Gerrit Loots était bien de le faire et il a même suggéré de monter une équipe d'une trentaine de médecins bénévoles qui le feraient à leur frais. J'ai réagi en lui disant qu'il ne pouvait prendre la responsabilité politique d'un tel acte, qui peut mener à des conséquences dramatiques. J'en ai discuté après la séance avec le Délégué général aux droits de l'enfant et il a qualifié cette idée de "complètement folle".

02.20 Georges Dallemagne (cdH): J'ai eu un contact avec un général kurde ce matin. Il m'a répété que les processus pour faire sortir les familles et les enfants n'avaient pas changé. C'est compliqué mais certains pays procèdent actuellement à des évacuations de ressortissants à travers la frontière irakienne. Des forces américaines utilisent encore un aéroport sur place et permettent que ces opérations aient lieu. Quoiqu'en pensent les uns et les autres, des opérations sont en cours. Il s'agit simplement d'une volonté politique de nos pays.

02.21 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Pour mon groupe politique, ce blocage, voire cette obstination du gouvernement fédéral, borné à ne pas bouger, est absolument incompréhensible et ce, pour trois raisons.

Premièrement, pour des raisons humanitaires car il faut bien s'imaginer dans quelles conditions dantesques les enfants belges sont aujourd'hui retenus dans le Nord-Est de la Syrie, notamment dans le camp d'Al Hol. Quatre enfants sont déjà morts la semaine dernière, nous ont dit l'UNICEF et Child Focus. L'heure tourne et le risque d'avoir de nouvelles morts d'enfants est évidemment bien réel aujourd'hui.

Deuxièmement, pour des raisons sécuritaires car, là aussi, la situation peut changer à tout instant. On sait à quel point le "calme" actuel est relatif. Il y a une véritable "fenêtre d'opportunités", nous disent les experts. Je ne comprends donc pas pourquoi nous ne profitons pas de ce moment pour agir.

Enfin, pour des raisons purement judiciaires. J'entends la position du gouvernement fédéral qui dit qu'il faudrait idéalement pouvoir juger les terroristes sur place. Dans un monde idéal, ce serait magnifique. La vérité aujourd'hui, c'est que la majorité de ces combattants terroristes se trouvent sur le territoire syrien et non irakien.

Le parquet fédéral nous dit aussi que l'Irak ne répond absolument pas aux standards que nous connaissons ici en matière de respect des droits de la défense. Établir un tribunal régional international serait bien beau si nous avions l'argent et le temps. Mais ce temps, nous ne l'avons évidemment pas aujourd'hui.

J'en termine en disant que je peux comprendre, très cyniquement et politiquement, qu'il soit difficile d'avancer dans une matière aussi délicate qui suscite les peurs. Il est cependant important de revenir à la raison, de dédramatiser le débat et d'écouter tous les experts qui, je le répète, sont unanimes.

Quand l'OCAM lève le niveau de la menace au niveau 4 et demande au gouvernement fédéral d'agir et de fermer les écoles pour la sécurité des enfants, le gouvernement agit et écoute l'OCAM. Quand l'OCAM nous dit aujourd'hui, par la bouche de son représentant, ici au Parlement, qu'il faut absolument rapatrier les enfants mais aussi les adultes dans l'intérêt de la sécurité nationale, le gouvernement ne bouge pas et je ne le comprends pas.

02.22 Michel De Maegd (MR): Monsieur le président, d'un mot: je vous entends prétendre que les experts sont unanimes. Ce n'est pas ce que – présent lors de ces auditions – j'ai entendu pour ma part.

J'ai entendu trois experts exprimer un point de vue commun. Vous les avez nommés. Il s'agissait de Mme Heidi De Pauw (directrice de Child Focus), du Pr Gerrit Loots (VUB) et de M. Bernard De Vos (délégué

général aux droits de l'enfant). Il y en a beaucoup d'autres. Je vais répéter quelque chose de fondamental: l'unanimité s'est constituée, non au sujet de la faisabilité, mais bien autour du souhait d'y parvenir. Du reste, le gouvernement souhaite aussi rapatrier les enfants de moins de dix ans.

Si vous voulez que l'unanimité se fasse autour de la question de la faisabilité, il faudra alors réentendre différents acteurs, notamment le patron du SGRS, car ce n'est pas ce qui a été dit.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Samengevoegde vragen van

- Wouter De Vriendt aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De brexit" (55000974C)
- Kattrin Jadin aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het brexitakkoord en de gevolgen ervan voor ons land" (55001097C)
- Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het nieuwe brexitakkoord" (55001143C)
- Wouter De Vriendt aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De brexit" (55001147C)

03 Questions jointes de

- Wouter De Vriendt à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le Brexit" (55000974C)
- Kattrin Jadin à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'accord obtenu sur le Brexit et ses conséquences pour notre pays" (55001097C)
- Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le nouvel accord sur le Brexit" (55001143C)
- Wouter De Vriendt à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le Brexit" (55001147C)

03.01 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, de deadline voor de brexit is opnieuw opgeschoven, naar 31 januari 2020. Er komen ook verkiezingen aan, die wellicht als een referendum zullen gelden.

Ik wil u kort vragen naar een stand van zaken.

Is het uw verwachting dat de deal tussen het Verenigd Koninkrijk en de Europese Unie standhoudt? Zijn er nog nieuwe recente voorbereidingen van de bedrijven in ons land zodat wij ons goed kunnen voorbereiden op de brexit volgens de voorwaarden en de criteria die vermeld zijn in het akkoord tussen het Verenigd Koninkrijk en de Europese Unie?

03.02 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'en viens immédiatement à mes questions.

Pensez-vous que la Belgique sera prête pour le 31 décembre? Que devra-t-elle mettre en place pour s'adapter à un Brexit sans accord, s'il advenait que l'accord proposé n'est pas accepté par l'ensemble des parties?

Pour faire face à un Brexit sans accord, la Belgique doit renforcer ses effectifs dans les services douaniers ou encore dans l'AFSCA. Les besoins en personnel seraient-ils différents si l'accord sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne devait être rejeté?

La loi relative au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne du 3 avril 2019 a besoin de voir son entrée en vigueur inscrite dans un arrêté royal. Un tel arrêté royal est-il en cours de réalisation?

03.03 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, chers collègues, le Conseil européen a approuvé, le 17 octobre dernier, l'accord qui a été trouvé avec le premier ministre britannique, Boris Johnson.

L'accord de retrait est un traité qui règle les modalités pratiques du retrait du Royaume-Uni et qui prévoit une période de transition jusqu'à la fin 2020, prolongeable d'un commun accord d'un ou deux ans. Cet accord est accompagné d'une déclaration politique qui porte sur les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Les différences avec l'accord précédent se trouvent uniquement dans le protocole relatif à l'Irlande et à l'Irlande du Nord ainsi que dans la déclaration politique. Le reste du texte n'a pas été changé par rapport à l'accord précédemment conclu avec la première ministre, Theresa May.

Les changements apportés au protocole créent une situation où l'Irlande du Nord restera officiellement dans la zone douanière du Royaume-Uni, mais continuera à appliquer les règles douanières de l'Union européenne dans leur intégralité. L'Irlande du Nord devra également respecter certaines des règles du marché intérieur qui sont nécessaires pour maintenir la coopération Nord-Sud sur l'île d'Irlande et pour préserver la *all island economy* ainsi que l'intégrité du marché unique en matière de TVA, d'aides d'État, de règles sanitaires et phytosanitaires, par exemple.

Un deuxième changement est l'inclusion d'un mécanisme de consentement pour l'Irlande du Nord. L'Assemblée législative nord-irlandaise aura la possibilité de se prononcer sur le maintien du système tel qu'il est prévu dans l'accord, ce pour la première fois, quatre ans après l'expiration de la période de transition et, ensuite, tous les quatre ans, une période de *cooling off* de deux ans étant prévue en cas de vote négatif.

La déclaration politique sur les relations futures a également été modifiée, à la demande du gouvernement britannique. Elle met maintenant en avant l'objectif visant à arriver à un accord de libre-échange global et équilibré et non plus à la création d'une union douanière. Cependant, le texte maintient les exigences en matière de règles du jeu équitables (*level playing field*) et stipule clairement que les engagements dans ce domaine doivent correspondre à la portée et à la profondeur de notre relation future.

Cela signifie concrètement que la portée de l'accès britannique au marché unique dépendra du respect par le Royaume-Uni d'une série de standards environnementaux, fiscaux, sanitaires, sociaux ou de concurrence par exemple.

Bien qu'il s'agisse d'une déclaration politique qui n'est pas juridiquement contraignante, il est clair que ceci est un point essentiel pour l'Union, pour la Belgique et pour les pays voisins avec lesquels nous nous concertons régulièrement.

Het Britse parlement heeft zich op zaterdag 19 oktober niet uitgesproken over de deal omdat het goedgekeurde Letwin-amendement deze stemming heeft doen uitstellen tot de noodzakelijke interne Britse wetgeving, de Withdrawal Agreement Bill, werd goedgekeurd. Op dinsdag 22 oktober werd een meerderheid gevonden voor de tweede lezing van deze Withdrawal Agreement Bill, maar tegelijkertijd werd de zogenaamde *programme motion*, de kalender voor de bespreking van het wetsontwerp, verworpen. Boris Johnson heeft daarop de behandeling van het wetsontwerp opgeschort in afwachting van een beslissing van de EU over zijn vraag tot verlenging.

Op 28 oktober keurde de EU een nieuwe *flexextension* – verlenging tot 31 januari 2020 – goed. Een *flexextension* houdt in dat de brexit wordt uitgesteld tot 31 januari 2020, maar dat het Verenigd Koninkrijk sneller uit de Unie kan vertrekken indien het terugtrekkingsakkoord vroeger zou worden geratificeerd, zowel van Britse of EU-zijde, met name op de eerste dag van de maand volgend op deze dubbele ratificatie.

Daarna besliste het Britse parlement om op 12 december algemene verkiezingen in het Verenigd Koninkrijk te organiseren. Het is nu wachten op de nieuwe samenstelling van het Britse Lagerhuis, evenals op de regering die uit deze verkiezingen zal voortkomen.

Tant l'Union européenne que la Belgique sont préparées à tous les scénarios, y compris celui d'un *no deal* qui pourrait encore se produire, par exemple si l'accord de retrait n'était pas ratifié par le Royaume-Uni au 31 janvier 2020. Ces préparations peuvent atténuer les effets du Brexit mais ne peuvent pas les éliminer complètement.

Du côté belge, trois conseils des ministres ont été consacrés au thème du Brexit. Le plus récent a eu lieu le 20 septembre dernier. Une loi Brexit a été publiée et plusieurs arrêtés royaux ont été rédigés en vue de préparer le *no deal*, entre autres l'arrêté qui permet à la loi Brexit d'entrer en vigueur une fois que la date du *no deal* sera connue. La loi a été publiée; les arrêtés royaux le seront une fois que le *no deal* sera certain. Je vous renvoie vers les collègues compétents pour davantage d'informations à ce sujet.

Des portails en ligne, ainsi que des sites web plus spécifiques ont été créés et plus d'efforts substantiels ont

été entrepris en matière de communication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Les entités fédérées ont pris des mesures similaires.

Le Conseil des ministres de janvier dernier a autorisé plusieurs SPF à engager du personnel supplémentaire pour faire face aux défis du Brexit. En ce qui concerne les effectifs des douanes et de l'AFSCA, il a été annoncé lors du dernier Conseil des ministres que presque tout le personnel nécessaire de ces deux entités avait été engagé et formé et que des éventuels manques pourraient être compensés en utilisant des mécanismes de mobilité interne.

Voilà où nous en sommes, aujourd'hui, concernant le Brexit.

03.04 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 55001234C de Mme Jadin est transformée en question écrite.

04 Question de Simon Moutquin à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La position défendue par la Belgique en matière de politique de financement du Conseil de l'Europe" (55001246C)

04 Vraag van Simon Moutquin aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het Belgische standpunt inzake de financiering van de Raad van Europa" (55001246C)

04.01 Simon Moutquin (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, comme vous le savez, cette année, le Conseil de l'Europe fête ses 70 ans d'existence. Cette organisation est très importante pour la défense des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Elle n'a cessé de développer toute une série de mécanismes pour protéger les citoyens de 47 pays et 820 millions d'Européens.

Alors qu'on observe une recrudescence des discours de haine et une pression sur les droits fondamentaux à travers un grand nombre de pays, il est primordial que cette organisation bénéficie d'un financement stable. Or, ces dernières années, il y a eu toute la question du retrait de la Russie du Conseil de l'Europe mais aussi le constat d'un financement instable dû au fait que l'inflation n'a pas été prise en compte par certains États membres. En effet, ce financement est basé sur une croissance budgétaire nominale zéro, ce qui réduit le budget de 10 % en dix ans. C'est considérable pour une organisation comme celle-là.

Monsieur le ministre, quel a été le montant de la contribution financière de la Belgique au Conseil de l'Europe pour l'année budgétaire 2019? Quelle est la position défendue par la Belgique au sein du Comité des ministres du Conseil de l'Europe concernant le retour à une contribution basée, non pas sur une croissance nominale zéro, mais sur la croissance réelle zéro? Quel serait l'impact budgétaire pour la Belgique, si on prenait en compte cette croissance réelle zéro?

04.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Moutquin, la contribution financière belge au Conseil de l'Europe pour l'année budgétaire 2019 s'élève à 7 894 333,28 euros. La Belgique plaide pour un maintien de la politique de croissance nominale zéro dans toutes les organisations internationales. Cependant, nous n'avons pas l'intention de bloquer les discussions en cours et estimons un passage à la croissance réelle zéro possible, si une large majorité des membres du Conseil de l'Europe y est favorable.

La proposition de budget du secrétariat du Conseil de l'Europe pour 2020-2021 est basée sur une croissance réelle zéro avec un taux d'inflation de 2,1 %. Il en résulte une augmentation du budget ordinaire du Conseil de l'Europe de 5 millions d'euros en 2020 et de 5,1 millions d'euros supplémentaires en 2021. Dans ce scénario, les contributions totales pour la Belgique passeront de 7,89 millions d'euros à 8,15 millions d'euros en 2020 et à 8,37 millions d'euros en 2021.

04.03 Simon Moutquin (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je suis assez étonné que vous évoquiez l'idée d'une large majorité de pays. Si je ne me trompe pas, la Belgique fait partie des cinq pays du Conseil de l'Europe qui bloquent cette idée d'une contribution basée sur l'inflation. Je pense qu'avec 42 pays, il ne s'agit pas du tout d'une large majorité. Je vous encourage donc à défendre une position qui aille vers un taux réel, au prochain Conseil des ministres. Je vous remercie.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55001286C van mevrouw Jadin wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

05 Vraag van Ellen Samyn aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De Belgische slachtoffers van moordaanslagen in Zuid-Afrika" (55001362C)

05 Question de Ellen Samyn à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les victimes belges d'assassinats en Afrique du Sud" (55001362C)

05.01 **Ellen Samyn** (VB): Mijnheer de minister, bij een gewelddadige overval begin november in een Zuid-Afrikaans safaripark kwam een 53-jarige landgenoot en vader van vier kinderen om het leven. Gangsters hadden hem, zijn echtgenote en twee oudere vrouwen overmeesterd en gekneveld. Intussen roofden de daders het huis leeg. De man in kwestie en een vriendin van zijn schoonmoeder stikten in de prop die hun mond dicht moest houden.

Het geweld in Zuid-Afrika, meer bepaald tegen blanken in het land, neemt het jongste decennium schrikbarende vormen aan, met vele duizenden moordpartijen, zoals de *plaasmoorde*.

Hebt u contact gehad met de familie van het slachtoffer? Wordt er door Buitenlandse Zaken hieromtrent reisadvies gegeven voor wie naar Zuid-Afrika trekt? Hoeveel landgenoten wonen er in Zuid-Afrika? Hoeveel landgenoten raakten bij aanvallen gewond of gedood? Hebt u contact gehad met de Zuid-Afrikaanse autoriteiten om uw bezorgdheid over het antiblank geweld in Zuid-Afrika kenbaar te maken?

05.02 Minister **Didier Reynders**: Mevrouw Samyn, ik verwijs naar het reisadvies met betrekking tot Zuid-Afrika op de website van de FOD Buitenlandse Zaken. Het grote probleem van criminaliteit in het land wordt er grondig vermeld, met veel veiligheidsvoorschriften en te vermijden locaties.

Er zijn momenteel 8.202 landgenoten geregistreerd bij het consulaat in Johannesburg en het consulaat in Kaapstad. De voorbije drie jaar werden er, buiten het recente geval in Marloth Park, twee landgenoten vermoord, beide in 2018. Het onderzoek loopt nog en België heeft een internationaal rechtshulpverzoek gericht aan Zuid-Afrika in het kader van die zaak. Beide zaken zijn mogelijk met elkaar gelinkt en er zijn mogelijk politieke motieven in het spel. Het gaat dus waarschijnlijk niet om roofmoorden. Wij hebben de voorbije drie jaar melding gekregen van één gewonde Belgische dame, door een inbraak in haar huis nabij Durban dit jaar. De meeste doden en gewonden onder Belgische staatsburgers in Zuid-Afrika zijn het gevolg van verkeersongelukken.

Bij de gebeurtenissen in Marloth Park gaat het eens te meer om criminaliteit, die al lang aanhoudt en die jammer genoeg alle inwoners van het land kan treffen.

05.03 **Ellen Samyn** (VB): Mijnheer de minister, antiblank geweld, plaasaanvallen en plaasmoorde in Zuid-Afrika worden ten onrechte geminimaliseerd. Het wordt hoog tijd dat de Europese Unie en België stoppen met weggijken en er bij de Zuid-Afrikaanse regering op aandringen om de Zuid-Afrikaanse samenleving te verlossen van die ontoelaatbare gewelddaden.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 Questions jointes de

- Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les négociations du traité de l'ONU sur les entreprises et les droits humains" (55001383C)
- Georges Dallemagne à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les discussions sur le projet de traité international pour les entreprises et les droits humains" (55001455C)
- Malik Ben Achour à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Le traité de l'ONU sur les entreprises et les droits humains" (55001474C)

06 Samengevoegde vragen van

- Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De onderhandelingen over het VN-verdrag over bedrijven en mensenrechten" (55001383C)
- Georges Dallemagne aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over

"De besprekingen over het internationaal ontwerpverdrag over bedrijven en mensenrechten" (55001455C)

- Malik Ben Achour aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het VN-verdrag inzake bedrijven en mensenrechten" (55001474C)

06.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, les dernières négociations relatives au traité susmentionné ont eu lieu du 14 au 18 octobre à Genève. Le monde associatif présent sur place s'est félicité du dialogue constructif et ouvert qu'il a pu avoir avec la Belgique, mais a toutefois déploré le manque d'un engagement fort de la Belgique dans ce processus.

Monsieur le ministre, quelle a été la position de la Belgique à propos du contenu de ce traité, qui doit amener des normes contraignantes en matière de respect des droits humains par les entreprises privées? Quelle démarche compte adopter la Belgique pour établir et adopter une position sur la nouvelle version du projet de traité?

Une étude sur les répartitions des compétences au sein de la Belgique ainsi qu'une analyse juridique du texte sont-elles en cours? Si oui, par qui? Quel est le calendrier? On sait que les trois déclarations gouvernementales, au niveau régional, ont très fortement appuyé le projet d'un traité de l'ONU sur les entreprises et les droits humains.

Des consultations sont-elles prévues avec la société civile belge pour analyser le texte? Si oui, sous quelle forme? On sait que la société civile était vraiment présente en nombre sur place à Genève pour suivre ces négociations internationales.

La Belgique compte-t-elle envoyer ses commentaires sur le texte avant le 30 novembre, date limite d'envoi des suggestions écrites par les États au *chair-rapporteur*, conformément aux conclusions de la cinquième session de négociations?

Enfin, que fait la Belgique pour pousser à l'émergence d'une position commune au niveau européen et ainsi donner à l'Union un mandat de négociation clair pour une position la plus volontariste possible?

06.02 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, via un groupe de travail *ad hoc*, a tenu des négociations ces 14 au 18 octobre à Genève sur l'élaboration d'un cadre légal international visant à encadrer les activités des entreprises multinationales.

Cette session a pu compter sur la présence très intéressée d'une société civile venue en nombre. L'Union européenne n'a, semble-t-il, cependant pas souhaité contribuer au contenu, compte tenu du fait qu'elle ne disposait pas d'un mandat de négociation délivré par la Commission européenne – c'était son argument. La Belgique n'aurait quant à elle pris que trop timidement part aux discussions.

Monsieur le ministre, comment la Belgique compte-t-elle garantir que la Commission élabore un mandat de négociation ambitieux pour la prochaine session de négociations en 2020? La Belgique compte-t-elle transmettre ses commentaires au projet de traité avant le 30 novembre ainsi que c'est proposé dans les conclusions du *chair-rapporteur*?

Enfin, quel processus de consultation – conformément aux mêmes conclusions – la Belgique compte-t-elle enclencher afin de s'assurer que les entités fédérées et la société civile soient pleinement associées à l'élaboration de commentaires, voire d'une position nationale relativement au projet de traité?

06.03 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, la cinquième session du groupe intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises s'est tenue à Genève du 14 au 18 octobre dernier. La Belgique y a assisté et est intervenue lors de certaines réunions en posant des questions aux fins d'éclaircissement du texte en cours de négociation.

S'agissant du calendrier, les États et les autres parties prenantes sont invités à communiquer - au plus tard, pour le 30 novembre prochain - au secrétariat leurs suggestions concrètes visant le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant, qui ont été présentées lors de la cinquième session du groupe de travail. Le secrétariat établira une compilation des propositions textuelles, qui sera disponible au plus tard pour la fin décembre. En outre, il élaborera une compilation des déclarations écrites transmises par les États

au cours de la même session, qui sera également disponible à la fin décembre.

Les États et les autres parties prenantes sont invités à soumettre leurs suggestions de textes supplémentaires, au plus tard, à la fin du mois de février 2020. L'Équateur établira un deuxième projet révisé d'instrument juridiquement contraignant sur la base des débats qui ont eu lieu au cours de la cinquième session du groupe de travail, des suggestions de textes supplémentaires et des consultations informelles, puis présentera - pour examen et pour suite des débats - un deuxième texte révisé pour la fin du mois de juin 2020, au plus tard.

L'Équateur tiendra des consultations informelles approfondies et périodiques avec les gouvernements, les groupes régionaux et politiques, les organisations intergouvernementales, les mécanismes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes, avant que le groupe de travail ne se réunisse en sa sixième session en 2020.

La négociation d'un traité d'une telle ampleur prend d'habitude plusieurs années. Les matières qui sont traitées par le traité juridiquement contraignant sont complexes et couvrent plusieurs domaines juridiques. Il convient en outre de constater que le processus se déroulait auparavant de manière très polarisée. Ceci s'est amélioré sous le dernier président. Toutefois, avec une participation de 89 États sur une totalité de 193 États membres de l'ONU, le processus continue à manquer de l'attraction nécessaire parmi les États membres des Nations Unies.

Afin d'assurer que la grande majorité des États soutient le processus et les objectifs du traité, il incombera à la présidence du groupe de travail d'organiser ce processus de manière plus inclusive.

La coordination avec les entités fédérées est assurée via le mécanisme du CoorMulti chargé d'assurer la cohérence de la politique belge. Lors d'une nouvelle réunion de coordination du 12 septembre dernier, les administrations, au niveau fédéral ainsi qu'au niveau des entités fédérées, se sont mises d'accord pour que la Belgique continue, en premier lieu, à plaider pour un engagement de l'Union européenne dans ce dossier. Lors de contacts réguliers avec le service européen d'action extérieure et avec d'autres États membres de l'Union européenne, notre pays continue à œuvrer en ce sens.

Après concertation entre les administrations aux niveaux fédéral et fédérés, un groupe de travail a été créé pour analyser le projet de traité. En septembre, ce groupe de travail a procédé à une première comparaison de la version révisée du traité avec ledit *zero draft*.

En ce qui concerne la question des répartitions de compétences, mon département a eu plusieurs contacts avec les services européens, et en particulier avec le service européen d'action extérieure de la Commission. À maintes reprises, nous avons essayé, en vain, d'associer les instances européennes à notre initiative, et nous avons tenté d'entamer une telle analyse sur la répartition des compétences, vu leur expertise et leur expérience en cette matière.

En effet, dans un souci de cohérence, ainsi que par loyauté européenne, nous estimons qu'il serait illogique que chaque État membre doive procéder à une analyse de cette nature à titre purement national.

Toutefois, tenant compte de l'absence de réponse de la part des institutions européennes, le groupe de travail se voit obligé de continuer à faire cette analyse lui-même.

Avant de décider sur quelle partie du texte les États membres peuvent intervenir à titre national, il convient tout d'abord de décider quels aspects du traité relèvent des compétences de l'Union européenne et quels aspects relèvent des compétences des États membres. En effet, la répartition des compétences empêche qu'un État membre puisse se prononcer sur un sujet qui ne relève pas de sa compétence nationale.

Fin février 2019, le service européen pour l'action extérieure et la Commission avaient décidé de ne plus contribuer aux négociations relatives à l'instrument juridiquement contraignant sur les entreprises et droits de l'homme. Notre pays a toujours regretté ce désengagement de l'Union européenne et a continué à plaider en faveur d'un engagement européen dans le processus de négociation.

Finalement, grâce à nos efforts soutenus et grâce au fait que la dernière version du projet de traité satisfait à certaines lignes rouges que l'Union européenne avait fixées, le service européen pour l'action extérieure et la Commission ont décidé de revenir sur leur décision et de participer à la cinquième session de négociation

qui, je l'ai dit, a eu lieu du 14 au 18 octobre 2019 à Genève et d'y intervenir avec une déclaration.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Commission, une décision devra être prise au niveau européen au sujet de l'obtention par la Commission d'un mandat de négociation pour, par hypothèse, négocier ce traité pour le compte de l'Union européenne.

Conformément au mandat actuel qui lui est donné par les autres SPF, les Communautés et les Régions dans le cadre du CoorMulti, mon département continuera à plaider pour un engagement européen ferme dans le cadre des négociations, y compris dans le cadre du groupe de travail "droits de l'homme" du Conseil de l'Union européenne.

Mon département entretient un dialogue permanent avec la société civile en matière d'entreprise et de droits de l'homme. La société civile est non seulement régulièrement informée et consultée quant à l'implémentation de notre plan d'action national en la matière mais nous entretenons des contacts fréquents au sujet de l'instrument juridiquement contraignant qui est négocié à Genève. Nous attachons beaucoup d'importance à ces échanges de vues qui sont organisés non seulement à la demande des ONG, des syndicats et des représentants des entreprises mais aussi régulièrement à notre propre initiative.

Je vérifierai si des documents seront communiqués à la présidence d'ici fin novembre. Mais, comme je vous l'ai dit, des textes pourront, de toute façon, encore être envoyés par la suite concernant cet instrument juridiquement contraignant. Comme dans d'autres débats que nous avons eus en d'autres matières – je ne relance pas le débat sur nos relations commerciales –, nous tentons d'avoir une position belge consolidée à l'intérieur d'une position européenne consolidée.

Je constate que nos efforts ont quand même fait bouger la position européenne. On verra si cela ira jusqu'à prévoir une participation active de l'Union européenne dans l'évolution de ce projet de traité.

06.04 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie.

Il est vrai que cela fait déjà cinq ans que les négociations officielles ont débuté. Selon moi, il est important, d'une part, d'associer la société civile comme elle le demande et de lui permettre ainsi de jouer un rôle de premier plan dans la suite des négociations et, d'autre part, d'obtenir une position nationale sur le sujet.

J'ai été ravi d'entendre que vous avez réussi à faire bouger l'Union européenne dans ce sens. Mais je crois qu'il est important aussi de faire adopter rapidement un mandat de négociations dans les domaines qui relèvent de ses compétences.

06.05 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, je ne vais pas être beaucoup plus long car je partage ce que vous venez de dire en guise de réplique.

Je rappelle aussi que le Parlement européen s'est positionné, je pense, à neuf reprises dans le sens d'une consolidation des enjeux "droits de l'homme" sur le thème qui nous occupe. On pourrait constituer une sorte de mandat pour les autorités européennes pour aller plus loin.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La 38^e session du Groupe de travail III de la CNUDCI" (55001384C)

07 Vraag van Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De 38e zitting van de UNCITRAL-Werkgroep III" (55001384C)

07.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, du 14 au 18 octobre, le groupe de travail III de la commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) tenait à Vienne sa 38^{ème} session sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États.

La Belgique fait partie de ce groupe de travail. Par ailleurs, l'Union européenne était également présente et a pu s'exprimer en son nom propre et au nom de ses États membres lors de cette 38^{ème} session. Il semblerait que ces deux acteurs déploient une certaine force dans ces négociations.

Monsieur le ministre, au vu de l'importance de ces négociations et de l'approche de la 39^{ème} session du 20 au 24 janvier, plusieurs questions se posent. Quelles sont les revendications principales de la Belgique et de l'Union européenne dans le cadre du groupe de travail III? Ces revendications ont-elles une chance d'aboutir? Quelles ont été les principales actions de la Belgique et de l'Union européenne lors de la 38^{ème} session? Un compte rendu officiel du travail de la Belgique lors de cette 38^{ème} session est-il disponible? Quelles positions la Belgique et l'Union européenne vont-elles soutenir lors de la 39^{ème} session? Comment la Belgique et l'Union européenne arrivent-elles à soutenir une position forte sur les négociations pour le règlement des différends entre investisseurs et États sans toutefois y parvenir pour la négociation du traité sur les entreprises et droits humains?

07.02 **Didier Reynders**, ministre: Cher collègue, la Belgique s'engage activement pour réformer fondamentalement le système international existant de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS). Dans ce cadre, la Belgique et l'Union européenne ainsi que quelques autres États membres de l'Union participent au groupe de travail III de la CNUDCI et y plaident pour la création d'une cour multilatérale des investissements.

La Belgique et l'Union européenne mettent tout en œuvre pour que les travaux avancent. Le groupe de travail III a, dans un premier temps, identifié et examiné les préoccupations clé relatives à l'ISDS. Ces travaux ont permis de mettre en évidence la nécessité de réformer ce mécanisme afin d'apporter des solutions aux différentes préoccupations, dont de nombreuses sont partagées au sein de ces réunions. Le groupe de travail III va maintenant se pencher sur l'examen et l'élaboration de ces solutions.

Lors des deux dernières sessions, la Belgique et l'Union européenne ont obtenu que les réformes structurelles aient une place centrale dans l'agenda des travaux. Le plan de travail adopté par le groupe de travail lors de la session d'octobre dernier consacre l'entièreté de la semaine de travail de janvier 2020 aux propositions de réformes structurelles, à savoir un mécanisme d'appel ou de révision autonome, une cour multilatérale avec un corps permanent de juges et la sélection et la nomination des arbitres et adjudicateurs.

L'action de la Belgique dans le champ de la politique commerciale et d'investissement fait l'objet d'un rapport de progrès annuel au Parlement fédéral. Son action en groupe de travail III y est abordé et mes services se tiennent à la disposition du Parlement pour répondre à toute question additionnelle.

Par ailleurs, les travaux sont transparents, ouverts à la participation d'observateurs et les discussions peuvent être écoutées en ligne par tout individu qui le souhaite.

La Belgique a été élue membre de la CNUDCI pour la période 2019-2024. En tant que membre, la Belgique veillera au caractère inclusif et transparent du processus de réforme, tant vis-à-vis de tous les États membres et observateurs, développés et en développement, ayant un intérêt dans cette réforme et devant donc y contribuer, que vis-à-vis des nombreux observateurs de la société civile, dont la présence et les interventions sont importantes.

En tant que membre de la CNUDCI, la Belgique plaide pour le renforcement de la cohérence avec les autres initiatives en cours au niveau international, sur le court ou le très long terme pour moderniser et réformer la protection des investissements; il s'agit en particulier de la modernisation en cours des règles de procédure de l'*International Centre for Settlement of Investment Disputes*, ou encore des discussions en cours à Genève depuis 2014 visant à aboutir à un traité multilatéral juridiquement contraignant sur le respect des droits de l'homme par les entreprises multinationales, comme nous venons d'en parler.

Au cours de ces dernières discussions, fin février 2019, le Service européen d'action extérieure et la Commission avaient décidé, je vous l'ai dit, de ne plus participer aux négociations. Nous avons obtenu de faire évoluer cette situation, ce qui devrait nous permettre là aussi de faire progresser les réformes en cours, non seulement concernant ce traité juridiquement contraignant, mais concernant aussi les réformes relatives aux instruments de règlement des différends.

07.03 **Samuel Cogolati** (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le ministre.

Je me réjouis de pouvoir consulter ce rapport au Parlement fédéral.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La famille ouïghoure arrêtée à l'ambassade de Belgique à Pékin" (55001385C)

08 Vraag van Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het in de Belgische ambassade in Peking aangehouden Oeigoerse gezin" (55001385C)

08.01 **Samuel Cogolati** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le 17 septembre dernier, vous aviez déjà répondu à des questions de mes collègues et moi-même concernant la famille ouïghoure arrêtée à l'ambassade belge de Pékin. Depuis lors, j'ai pu discuter avec la famille en question et ses représentants en Belgique. Il semble que des questions subsistent. Je me permets donc de vous les relayer.

L'arrestation de Mme Abula a-t-elle eu lieu sur le sol de l'ambassade belge, c'est-à-dire sous une juridiction différente de celle de la Chine, ou sur le sol chinois?

Pourquoi le consulat n'a-t-il pas permis à Mme Abula de réaliser les certificats dont elle avait besoin dans sa région si la quitter représentait un risque aussi important pour elle? On en voit aujourd'hui les conséquences.

Quelles mesures la Belgique a-t-elle prises pour permettre à Mme Abula de récupérer un passeport ou un laissez-passer? Pourquoi le regroupement familial n'est-il pas possible pour cette famille alors que les visas ont été à présent délivrés?

Mme Abula subirait l'équivalent d'une assignation à domicile ainsi que des visites quotidiennes visant à la convaincre pendant des heures, avec diverses formes d'intimidations, d'abandonner le projet de regroupement familial en Belgique.

Elle serait fortement affaiblie. Les nouvelles que nous en avons sont particulièrement négatives et inquiétantes. De quelles preuves disposent le SPF Affaires étrangères et notre ambassade sur place de l'absence de traitements inhumains et dégradants à son égard? Pourquoi les diplomates belges ne vont-ils pas directement rencontrer Mme Abula sur place comme le font les journalistes?

Enfin, dans quelle mesure le gouvernement fédéral va-t-il pouvoir imposer une discussion sur les droits fondamentaux et notamment sur le respect des droits de la minorité ouïghoure et même sur ce cas particulier de Mme Abula et du regroupement familial, en Chine, lors de la mission princière du 16 au 22 novembre?

08.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, il a été précisé à de multiples reprises aux autorités chinoises que la situation devait être considérée comme un malentendu consécutif à une incompréhension des procédures de visa et à un problème de communication. Celles-ci ont indiqué avoir escorté la famille jusqu'à son hôtel.

L'ambassade n'a pas exigé de Mme Abula qu'elle se déplace en personne à Pékin pour y déposer les documents nécessaires en vue de compléter le dossier de demande de visas de regroupement familial. En l'espèce, il aurait été possible d'envoyer ces documents par courrier. Parmi les documents en question, ceux devant être légalisés impliquent des démarches susceptibles d'être effectuées dans la région de résidence de Mme Abula.

Quant au certificat médical délivré après examen auprès d'un médecin reconnu par la Belgique et vu l'absence d'un tel médecin dans la région de résidence de Mme Abula, celle-ci avait le choix de se rendre dans une autre province à proximité de son lieu de résidence.

La République populaire de Chine ne reconnaît pas le laissez-passer en tant que document de voyage valable. Dès lors, en cas de délivrance de visas sur des laissez-passer, ceux-ci ne seraient pas reconnus par les autorités chinoises en tant que moyen légal de quitter le pays. L'obtention d'un passeport délivré par les autorités chinoises serait donc nécessaire afin de procéder au regroupement familial.

Les autorités chinoises n'ont jusqu'à présent pas donné leur accord à la délivrance de passeports à Mme Abula et à sa famille, bien que les autorités belges aient évoqué ce dossier lors de leurs différents entretiens avec les autorités chinoises, afin de les inciter à faciliter la délivrance de passeports à Mme Abula et à sa famille.

La délivrance de titres de voyage chinois aux citoyens chinois relève de la compétence unique des autorités chinoises, sur lesquelles la Belgique ne peut exercer d'autre influence que diplomatique. À l'occasion d'entretiens réguliers entre autorités belges et chinoises au sujet de la situation de Mme Abula et de sa famille, les secondes soulignent qu'en vertu des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, la Belgique ne dispose d'aucune compétence dans ce dossier, dans la mesure où Mme Abula et ses enfants sont des citoyens chinois qui résident en République populaire de Chine.

Par ailleurs, les autorités chinoises indiquent que les mesures de contrôle imposées à Mme Abula et à ses enfants le sont dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte à son encontre. Lors de ses contacts avec les autorités chinoises, la Belgique demande systématiquement des informations sur l'avancée de cette procédure judiciaire. Toutefois, très peu d'éléments nous sont communiqués à ce sujet, si ce n'est qu'elle suit son cours.

L'ambassade entretient des contacts téléphoniques réguliers avec Mme Abula, afin de s'enquérir du bien-être de la famille et de tout nouvel élément concernant sa demande de délivrance de passeports. Lors de ces échanges, dont le dernier eut lieu voici quelques jours, Mme Abula nous a indiqué habiter dans son appartement et a précisé que ses enfants allaient à l'école et qu'elle pouvait sortir de chez elle. Elle a ajouté être en contact téléphonique régulier avec son mari vivant en Belgique. Cependant, sur la base de ces échanges, il est difficile de déterminer précisément à quels types de mesures de contrôle elle serait ou non soumise.

Les visites officielles de diplomates dans la région sont strictement encadrées du début à la fin par les autorités chinoises. L'une d'elle s'est déjà déroulée en juillet. Nos diplomates n'ont pas été autorisés à s'entretenir sur place avec Mme Abula, malgré notre demande expresse en ce sens. Quant aux visites de diplomates extérieures à un cadre officiel, elles ne pourraient se dérouler sans que les autorités compétentes en soient informées. Cela rendra illusoire la liberté de mouvement de nos diplomates dans la région et, le cas échéant, pourrait encore compliquer la situation.

Lors d'entretiens particuliers envisagés en marge de la prochaine mission économique belge, je prévois d'aborder diverses questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif avec les responsables chinois compétents.

La question du regroupement familial de la famille ouïghoure Ablimit-Abula reste considérée comme un dossier bilatéral prioritaire et continue de faire l'objet d'échanges réguliers avec les autorités chinoises en vue de trouver une solution positive. Ce sera encore le cas lors de ma présence sur place.

S'agissant de la situation des droits de l'homme au Xinjiang, mes services continuent à suivre très activement l'évolution de ce dossier qui est abordé régulièrement avec les autorités chinoises à différents niveaux, ainsi que sur le plan multilatéral. Le 6 novembre 2018, notre pays est intervenu sur cette question et a formulé des recommandations dans le cadre de l'examen périodique universel sur la Chine. Lors de la 41^e session du Conseil des droits de l'homme en juillet 2019, la Belgique a signé, conjointement avec vingt-trois autres pays *like-minded*, une lettre adressée au président du Conseil des droits de l'homme et à la haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, concernant la situation des droits de l'homme au Xinjiang. Le 29 octobre dernier, dans la logique de ses prises de position antérieures, la Belgique a une nouvelle fois signé, avec vingt-deux autres pays, une déclaration conjointe sur la situation des droits de l'homme au Xinjiang dans le cadre du dialogue interactif avec le président du Comité contre toutes les formes de discrimination raciale.

En outre, la Belgique continue également à soutenir les interventions de l'Union européenne auprès des autorités chinoises concernant la situation des Ouïghours et des autres minorités au Xinjiang, que ce soit dans le cadre du dialogue annuel sur les droits de l'homme Union européenne-Chine ou lors des sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Comme je l'ai déjà dit antérieurement, nous tentons, dans le débat avec les autorités chinoises, d'obtenir une solution à travers l'octroi de passeports, permettant – enfin – de mettre en œuvre la décision de regroupement familial qui a été prise. Je parle ici du cas plus spécifique de la famille que vous évoquez.

08.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le ministre.

Je me réjouis évidemment que la situation dramatique et tragique de la famille de M. Ablimit Tursun soit

considérée comme un dossier bilatéral prioritaire par vos services, et que vous puissiez vous assurer que la Belgique évoque sans détours ce dossier lors de la mission économique en Chine organisée ce mois-ci.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les contestations antigouvernementales en Irak et les ingérences internationales" (55001386C)

09 Vraag van Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De antiregeringsdemonstraties in Irak en de internationale inmenging" (55001386C)

09.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Comme vous le savez, depuis les premières semaines d'octobre, l'Irak connaît une vague de contestations. Celles-ci se sont définies comme spontanées. Les revendications des manifestants résident désormais dans le changement de régime, dans le but de redresser le régime et de répondre aux besoins primaires de la population. Dans un premier temps, ces contestations ont dégénéré en affrontements violents. Plus de 250 civils seraient décédés lors de ces manifestations, dont 70 % par balles. Il a été prouvé que certaines victimes ont été abattues par des snipers ne faisant ni partie des manifestants ni des forces irakiennes. Ces tireurs n'ont pas pu être formellement rattachés à un mouvement. Néanmoins, certains manifestants évoquent la piste de tireurs de milices chiites sous l'influence des gardiens de la révolution iranienne. La paix dans la zone devant être une priorité pour la Belgique, je me permets de vous poser les questions suivantes.

La Belgique peut-elle confirmer que le mouvement de contestation antigouvernementale n'est pas contrôlé par un leader religieux, un politique local ou piloté depuis l'étranger comme le prétendent certaines sources? La Belgique peut-elle confirmer la présence de tireurs ne faisant ni partie des manifestants ni des forces de l'ordre officielles lors des événements d'octobre? Est-ce que la Belgique soutient une hypothèse quant à l'appartenance de ces tireurs? Pourquoi les forces de l'ordre irakiennes n'ont pas été en mesure de protéger la population ni d'interpeller ces tireurs? Est-ce que les autorités irakiennes n'ont volontairement pas cherché à protéger la population ni à arrêter les tireurs? Quelle est la position de la Belgique face à la répression et à l'inflexion du gouvernement irakien et notamment l'utilisation de grenades lacrymogènes plus lourdes qu'à l'étranger?

09.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Cogolati, comme vous le savez, la Belgique s'est fortement investie dans l'évolution de la situation en Irak à travers une présence militaire, non seulement de nos F-16 en Jordanie qui opéraient au-dessus de l'Irak et de la Syrie dans le cadre de la lutte contre Daech, mais aussi dans le cadre d'une formation des militaires au sol et d'accompagnement dans leurs missions sur le terrain. Nous sommes toujours présents dans ce cadre.

Comme je l'ai évoqué en commission de la Défense, nous aurons probablement l'occasion d'intensifier notre présence dans la région l'année prochaine. Cela, c'est pour le programme des opérations en 2020.

Pour ce qui concerne les événements dramatiques qui se déroulent pour l'instant dans le pays, en particulier à Bagdad, je peux vous donner les éléments d'information et de réponse suivants. De nombreuses personnes en Irak se considèrent légitimes à interférer dans le cours des événements, à s'exprimer sur ces manifestations. Elles tentent même des les récupérer ou d'en influencer le cours. Le mouvement de protestation en Irak est cependant global et comporte de nombreuses facettes. Il est donc périlleux de se prononcer sur le contrôle qu'exerceraient des personnes ou des pays tiers sur ces manifestations et notamment sur le degré de ce contrôle. Cela ne veut pas dire que nous n'estimons pas qu'il y ait probablement des interférences, mais de là à pouvoir indiquer de quelle ampleur elles sont et avec quel type de participation, c'est plus complexe.

Par ailleurs, plusieurs sources signalent que des personnes ou entités évoluant en dehors des forces de l'ordre contrôlées par le gouvernement font usage de la force. Et il y a effectivement des victimes à déplorer, comme vous l'avez évoqué.

La conséquence de la lutte contre Daech dans le pays est une prolifération de groupes armés et de milices. Le gouvernement irakien tente de les ramener sous son contrôle, mais en vain jusqu'ici, il faut bien le constater.

Enfin, des sources fiables font en effet état de l'utilisation de grenades lacrimogènes qui ont entraîné une violence disproportionnée. Comme dans d'autres situations, la Belgique condamne cet usage disproportionné sans ambiguïté. Il appartient toujours à l'autorité de faire en sorte que l'usage de la violence soit proportionné au risque que représentent les événements concernés.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Samengevoegde vragen van

- **Wouter De Vriendt** aan **Didier Reynders** (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De protesten in Chili" (55001414C)

- **Samuel Cogolati** aan **Didier Reynders** (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De betogingen in Chili en de repressie door het regime" (55001444C)

- **Nabil Boukili** aan **Didier Reynders** (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Het standpunt van België ten aanzien van de situatie in Chili" (55001472C)

10 Questions jointes de

- **Wouter De Vriendt** à **Didier Reynders** (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les mouvements de protestation au Chili" (55001414C)

- **Samuel Cogolati** à **Didier Reynders** (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les manifestations et la répression au Chili" (55001444C)

- **Nabil Boukili** à **Didier Reynders** (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La position de la Belgique face à la situation au Chili" (55001472C)

Le **président**: La question n°55001414C M. De Vriendt tombe.

10.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, en décembre, aurait dû avoir lieu la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25) au Chili. Celle-ci a été déplacée en raison de la contestation sociale actuellement en cours et qui sévit au moins depuis le vendredi 18 octobre, avec une répression particulièrement sévère et violente de la part du régime du président Sebastián Piñera. Des milliers de personnes ont été arrêtées. On compte des dizaines de blessés par arme à feu.

Le soutien de la population au mouvement est très marqué. Une enquête de l'Université catholique de Temuco indique que 94 % des personnes interrogées sont favorables aux revendications des manifestants et que 68 % participent activement à la contestation en cours.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire si des contacts ont été pris avec l'ambassade du Chili à Bruxelles ou avec le gouvernement chilien? Le gouvernement belge a-t-il déjà fait part de certaines exigences? Quelle est la position de la Belgique par rapport à l'usage parfois disproportionné de la force contre les manifestants?

10.02 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le président, monsieur le ministre, face à un mouvement social inédit au Chili, le gouvernement a donné l'ordre aux forces armées d'assurer un couvre-feu. Le résultat jusqu'ici: au moins 18 morts, 7 000 arrestations, des abus sexuels commis lors des détentions arbitraires.

Les Chiliens ne manifestent pas seulement contre la vie chère, mais contre un système néolibéral agressif qui reproduit les inégalités à tous les niveaux de la société. Aujourd'hui, au Chili, les plus riches (1 % de la population) détiennent plus de 26 % de la richesse du pays, tandis que les travailleurs et leurs familles manquent de services sociaux de base.

Dans tout le pays, la très large mobilisation populaire contre ces politiques se traduit par une présence massive dans la rue, notamment contre les politiques de privatisation de l'éducation et de la santé, et surtout face à une fraude fiscale et à l'augmentation du coût de la vie, qui cause l'endettement des familles. Tout cela dans le contexte d'une transition démocratique inachevée depuis 30 ans, dans un pays où la Constitution est toujours issue de la dictature de Pinochet. Il s'agit d'une lutte tout à fait légitime, vu le soutien populaire à ces revendications.

Monsieur le ministre, quelle est la position de la Belgique vis-à-vis de ces revendications et vis-à-vis de la répression menée par le gouvernement chilien? Y a-t-il une prise de position officielle? Y a-t-il une condamnation par la Belgique de cette répression?

10.03 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, mes services ont discuté de la crise sociale au Chili tant avec l'ambassadeur chilien qu'au niveau européen, au sein du groupe de travail compétent du Conseil.

Parallèlement à ces réunions à Bruxelles, les ambassadeurs de l'Union européenne accrédités à Santiago ont été largement informés par le ministre des Affaires étrangères M. Ribera.

Uit deze bijeenkomsten mag blijken dat al de politieke actoren deze crisis niet hadden zien aankomen en duidelijk verrast waren over de diepgewortelde onvrede die bij de bevolking leeft. Inmiddels zijn zowel de regering als de oppositie tot het inzicht gekomen dat er maatregelen genomen moeten worden om de sociale vrede te herstellen en de ongelijkheid aan te pakken door een betere verdeling van de welvaart.

Le gouvernement met tout en œuvre pour répondre immédiatement à un certain nombre de besoins sociaux fondamentaux et discute d'importantes propositions législatives avec le Congrès, par exemple sur l'augmentation du salaire minimum et des pensions minimales, la législation du travail (réduction progressive du temps de travail de 45 à 40 heures par semaine), la législation fiscale (l'augmentation du taux d'imposition pour les hauts revenus), le coût des équipements publics (transports en commun, routes à péages).

Le gouvernement a promis de travailler à une réforme structurelle de l'éducation (réduction du coût des universités, augmentation de la qualité et du financement des écoles publiques) et des soins de santé. Ces initiatives nécessitent cependant plus de temps et de réflexion. Leurs implications budgétaires sont importantes et doivent être estimées avec prudence.

Op 28 oktober voerde president Piñera eveneens een regeringsherschikking door met acht wijzigingen in de ministerportefeuilles maar slechts vijf nieuwe namen onder de ministers. Er kan niet gesproken worden van de politieke verschuiving waar sommigen op gehoopt hadden.

Naast de sociale agenda kondigde de regering ook een agenda voor de openbare orde aan met een reeks wetsvoorstellen en maatregelen. Een wijziging van de grondwet is een deel van de oplossing maar president Piñera wil de sociale hervormingen prioritair behandelen. Hij wenst dat de herziening van de grondwet binnen het bestaande institutionele kader gebeurt, dus niet via een nieuwe constituante maar via een stemming door het congres.

Le gouvernement souhaite également mettre en place une série de dialogues avec les citoyens pour mieux comprendre les souhaits de la population.

De protestbeweging heeft geen duidelijke leiders. Het is niet zo dat de regering kan onderhandelen met specifieke groepen of personen.

La Belgique entretient de très bonnes relations bilatérales avec le Chili et soutient ce dialogue social visant à parvenir à une société plus inclusive. Cependant, la Belgique regrette les pertes en vies humaines et condamne tout recours à la violence gratuite par les forces de l'ordre et par les manifestants.

Je me réjouis que le gouvernement souhaite enquêter en toute transparence sur chaque violation des droits de l'homme et ait invité le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à cette fin. L'Institut national des droits de l'homme, une organisation chilienne indépendante, a déjà engagé environ 200 actions en justice contre des membres de forces de l'ordre. Selon l'Institut, les violations ne sont ni systématiques ni orchestrées. Le gouvernement soutient le travail de cet Institut.

Ik betreur dat de COP25 niet in Chili kan doorgaan, maar begrijp volledig de motivatie van de Chileense regering achter deze beslissing en de prioriteit die zij nu wenst te geven aan het oplossen van de binnenlandse problemen. Ik ben erg dankbaar dat de Spaanse regering een oplossing heeft aangeboden voor de locatie van de COP25 in Madrid. Het voorzitterschap van de COP25 blijft in handen van de Chileense minister Carolina Schmidt. Ook de agenda, de data en de inhoudelijke ambities voor de COP25 blijven onveranderd. Dit kan ik alleen maar toejuichen.

Het is een succes voor het multilateralisme dat ook in de huidige moeilijke omstandigheden door internationale samenwerking een oplossing kon worden gevonden die de continuïteit verzekert en die toelaat

om de mondiale klimaatuitdaging de aandacht te geven die nodig is.

Pour ce qui concerne la situation plus particulière au Chili, nous continuerons évidemment à suivre cette situation de près, tant en ce qui concerne les poursuites organisées à propos de l'usage excessif de la violence par des membres de forces de l'ordre en particulier car, comme je l'ai dit dans d'autres cas, c'est avant tout aux autorités publiques de faire preuve d'une capacité de retenue dans un usage proportionnel de la force.

Mais nous allons surtout suivre aussi l'évolution des dialogues qui se mettent en place pour voir si des réformes plus en profondeur peuvent réellement intervenir dans la situation actuelle au Chili.

10.04 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse.

Vous avez cité quelques réformes sociales, notamment sur la question de l'augmentation du salaire minimum ou des pensions. En parallèle, des réformes en termes de répression ont été mises en place, telles que l'augmentation de la capacité aérienne des carabiniers et un statut de protection pour les forces de l'ordre et de sécurité. Cela signifie qu'on continue dans une logique de répression.

Aujourd'hui, un mouvement social subsiste. Cela veut dire que les mesures qui ont été mises en place sont insuffisantes et ne répondent pas aux revendications de la population. Il y a encore grève générale au Chili et aucun changement profond. Il est question du remplacement de certaines personnes mais on reste dans la même logique. Le peuple chilien le sait et continue à manifester et à protester.

Monsieur le ministre, je vous ai demandé si vous condamnerez cette répression, cette politique du gouvernement. Je n'ai entendu aucune réponse claire quant à la position de la Belgique par rapport à cela. Y a-t-il une condamnation officielle de la Belgique face à la répression menée par le gouvernement chilien?

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La transition démocratique et le changement de régime en Algérie" (55001442C)

11 Vraag van Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De democratische transitie en de machtswissel in Algerije" (55001442C)

11.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, on constate de nombreuses contestations sociales particulièrement importantes depuis février 2019. Les manifestants s'opposent à l'organisation par l'armée et le régime des élections prévues le 12 décembre. Pourquoi? Parce que les cinq candidats retenus ont tous un lien très clair avec le régime actuel et il ne ressort aucun autre candidat issu de la société civile ou d'autres partis d'opposition.

Quelle est la position de la Belgique face aux revendications du peuple algérien? Que fait la Belgique pour soutenir très concrètement ces demandes pressantes pour davantage de démocratie en Algérie?

La Belgique condamne-t-elle la manière dont sont tenues actuellement les élections en Algérie, notamment l'absence de candidat non lié au régime, et l'ingérence du régime dans l'organisation des élections?

Comment la Belgique compte-elle veiller au bon déroulement de ces élections ou d'élections alternatives après le 12 décembre?

11.02 Didier Reynders, ministre: Cher collègue, l'Algérie est actuellement confrontée à un défi majeur et nous constatons que les manifestations n'ont pas perdu de leur ampleur.

Nous respectons bien évidemment la souveraineté de l'Algérie. Cependant, ceci ne devrait pas nous empêcher de plaider pour un dialogue inclusif et largement soutenu, reprenant dès lors l'opposition, le gouvernement actuel, la société civile, les différents représentants du mouvement de protestation afin de parvenir à une solution politique acceptable pour tous.

Le processus électoral en Algérie est d'abord de la responsabilité des Algériens. Il convient d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une ingérence. C'est d'ailleurs le message que nous envoient les acteurs en

présence. Mais en ce moment, la Belgique se concerte avec ses partenaires européens sur les paramètres d'un message que l'Union européenne pourrait formuler au sujet des futures élections algériennes. J'espère que nous pourrions dès lors exprimer notre inquiétude et notre plaidoyer pour ce dialogue inclusif avec l'ensemble de nos partenaires européens mais c'est déjà le message qu'envoie la Belgique aujourd'hui.

11.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Questions jointes de

- **Samuel Cogolati à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'augmentation de la capacité d'enrichissement d'uranium de l'Iran" (55001443C)**

- **Malik Ben Achour à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'Iran" (55001450C)**

12 Samengevoegde vragen van

- **Samuel Cogolati aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De verhoging van de Iraanse capaciteit om uranium te verrijken" (55001443C)**

- **Malik Ben Achour aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Iran" (55001450C)**

12.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, comme en fait écho le journal *Le Soir* paru ce matin, la tension monte au regard des entorses faites par l'Iran qui ne respecte plus tous ses engagements. La question qui se pose est donc de savoir si l'heure des sanctions, au risque de faire couler l'accord majeur de non-prolifération de 2015, est maintenant arrivée.

Monsieur le ministre, quelle est la position de la Belgique sur le suivi par l'Iran des accords de Vienne? Est-ce que la Belgique demande un retour complet de l'Iran dans les accords ou est-elle prête à réaliser des concessions envers l'Iran? Quelle est la stratégie de la Belgique pour que l'Iran respecte les accords de Vienne? La Belgique serait-elle prête à soutenir un plus large contournement des sanctions américaines permettant, par exemple, le commerce du pétrole iranien? Quelle est la limite que l'Iran ne doit pas franchir pour la Belgique? Autrement dit, quelle est la ligne rouge à ne pas dépasser par Téhéran?

12.02 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le lundi 5 novembre, l'Iran annonçait avoir mis en service de nouvelles centrifugeuses lui permettant de produire davantage d'uranium enrichi. Ces activités prendront place, comme vous le savez, dans l'usine de Fordo située à quelques 150 km au sud de Téhéran, usine qui était à l'arrêt suite à l'accord de Vienne.

La déclaration intervient à la veille de la fin du délai de 60 jours donné aux Européens afin d'aider l'Iran à contourner les sanctions américaines contre les secteurs pétroliers et financiers, rétablies après le retrait unilatéral des USA du JCPOA. Il s'agit de la quatrième phase du plan de réduction des engagements iraniens lancé en mai, suite au revirement américain.

Depuis, le pays a repris par étapes son programme de recherche et de développement de technologies nucléaires. Il n'en demeure pas moins que, si l'AIEA a, dans son dernier rapport trimestriel du 30 août, relève quelques infractions au JCPOA, elle affirme dans le même temps que les règles de base sont toujours respectées.

La question de l'Iran et de la sécurité dans la région du Golfe était à l'agenda de la réunion des ministres européens des Affaires étrangères qui a eu lieu hier. Dès lors, monsieur le ministre, comment réagissez-vous à cette nouvelle étape franchie par Téhéran? Quelle a été la position de notre pays lors du Conseil d'hier? Par ailleurs, où en est concrètement la mise en place du mécanisme INSTEX, adopté par l'assemblée européenne le 28 juin dernier? Je vous remercie pour vos réponses.

12.03 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, la Belgique, comme vous le savez, reste attachée à l'accord nucléaire avec l'Iran, qui est un élément crucial pour s'assurer du caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Nous regrettons le retrait des États-Unis et nous soutenons la continuation de l'accord à travers le respect de toutes les dispositions par les parties concernées. À cet égard, bien entendu, nous nous inquiétons des actions entreprises par l'Iran et nous appelons l'Iran à retourner à un respect strict des dispositions de l'accord nucléaire. C'est la position défendue, en ce compris au sein du Conseil Affaires

étrangères de l'Union européenne, et exprimée d'ailleurs par Mme Mogherini par la suite.

La transparence est cruciale et les vérifications entreprises par l'AIEA servent cet objectif. Il est impératif que l'AIEA puisse conserver un accès sans entraves aux sites qu'elle souhaite visiter, et que l'Iran donne des réponses complètes aux questions techniques posées par l'Agence. Il importe également que l'Iran n'entreprenne pas d'actions qui lui permettraient de raccourcir fondamentalement le temps nécessaire pour développer une arme nucléaire. Nous allons donc continuer à nous appuyer sur les analyses faites par l'Agence afin de vérifier si l'Iran respecte les conditions de base de l'accord nucléaire.

Je le répète: l'inquiétude grandit quand on entend les déclarations qui sont faites à Téhéran.

Tout comme les autres membres de l'Union européenne, la Belgique est critique vis-à-vis de l'application extraterritoriale des sanctions américaines car elles remettent en question les règles internationales traditionnelles relatives à la démarcation mutuelle des compétences entre États.

À la suite de l'avis favorable de la Chambre concernant INSTEX, dans sa résolution du 9 septembre dernier, notre pays poursuit ses efforts en vue de l'adhésion à cet instrument, en tenant compte des éléments retenus dans cette résolution tels que les développements internationaux et la position des partenaires européens. Des progrès sont réalisés aux niveaux technique et opérationnel tant dans le développement d'INSTEX lui-même que dans l'adhésion officielle de la Belgique.

Notre pays maintient le souhait de rejoindre ce mécanisme le plus rapidement possible. Nous allons donc continuer à travailler à ce renforcement de la possibilité de commerce international avec l'Iran mais à la condition, bien entendu, que la transparence et l'accès à tous les sites permettent à l'Agence de vérifier le respect par l'Iran des engagements pris dans l'accord nucléaire.

12.04 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'ai bien entendu que les États-Unis exerçaient une pression maximale dans ce dossier et que les sanctions imposées par ceux-ci sortaient parfois du cadre légal international. Je pense qu'il est vraiment important de sauver la diplomatie à tout prix, de renforcer toutes les possibilités de commerce et de maintenir toutes les possibilités de discussions ouvertes avec le régime iranien.

12.05 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, sur ce dossier-là, il ne faut jamais perdre de vue que le point de départ de cette escalade a été le retrait unilatéral américain. C'est vraiment le point de départ. Il ne faut jamais l'oublier. De là, s'est engagée une politique de pression maximale du gouvernement de M. Trump à laquelle a répondu une politique de résistance maximale de la part de l'Iran. On est donc dans une forme de bras de fer avec une question en ligne de mire: que doivent faire les Européens dans ce bras de fer?

Je pense – c'est ce que Téhéran dit et attend – que les Iraniens attendent des Européens de redonner d'autres perspectives et d'autres horizons et quelque part de compenser le retrait unilatéral américain.

Je l'avais dit à la tribune en séance plénière, INSTEX de ce point de vue-là doit être le plus ambitieux possible. Je sais que c'est difficile parce qu'on est entre le marteau et l'enclume, entre la volonté de donner des perspectives à l'Iran pour ramener ce pays dans le cadre de l'Accord de Vienne et, en même temps, on est quelque part prisonnier de nos relations commerciales, économiques et diplomatiques avec les États-Unis. Je comprends que l'équation soit compliquée mais il est temps de faire preuve de courage et d'ambition.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Malik Ben Achour à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "L'expulsion prochaine du représentant d'Human Rights Watch en Israël" (55001463C)

13 Vraag van Malik Ben Achour aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De nakende uitwijzing van de vertegenwoordiger van Human Rights Watch in Israël" (55001463C)

13.01 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, la Cour suprême israélienne a ordonné l'expulsion du représentant de l'ONG Human Rights Watch en Israël et en Palestine. Sans nouvelle décision contraire du

gouvernement israélien, il devra quitter le territoire au plus tard le 25 novembre.

Ce représentant, M. Omar Shakir, faisait l'objet d'un procès pour avoir soutenu et relayé le mouvement de boycott contre Israël - accusation que lui-même et l'organisation qu'il représente ont toujours niée et contestée. Comme affirmé encore ce lundi dans un communiqué, Human Rights Watch ne préconise pas le boycott d'Israël, mais demande "aux entreprises d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des droits humains en cessant leurs activités commerciales dans les colonies sises en Cisjordanie, considérées comme illégales en vertu du droit international". Le ministre israélien des Affaires étrangères, qui avait décidé de mettre un terme au permis de séjour en mai 2018, a évidemment salué la confirmation de sa décision par la Cour suprême.

J'aimerais, dès lors, monsieur le ministre, vous poser les questions suivantes.

La Belgique a-t-elle pris position dans ce dossier? Plus généralement, comment notre pays se positionne-t-il vis-à-vis de cette inflexion de la politique israélienne consistant à instaurer manifestement un climat de menace à l'égard des ONG internationales?

13.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Ben Achour, la situation de M. Omar Shakir, le représentant d'Human Rights Watch en Israël et en Palestine, nous est bien connue. Mes services à Bruxelles ont eu l'occasion de le rencontrer et de discuter avec lui de l'importance du travail accompli par la société civile israélienne et palestinienne, ainsi que par les ONG, et de sa situation personnelle.

Nos diplomates en poste à Jérusalem et à Tel-Aviv ont établi un dialogue régulier avec lui et ont, du reste, assisté aux différentes audiences de son procès. Cela témoigne de l'importance que la Belgique accorde au dialogue avec la société civile. Le travail de celle-ci, que ce soit en Israël, sur le territoire palestinien ou sous d'autres latitudes, contribue à un environnement propice à la paix et au respect des droits de l'homme. Le dynamisme et la pluralité de la société civile participent d'une société démocratique et ouverte. Il est essentiel qu'elle puisse accomplir son travail sans entrave.

Les menaces d'expulsion qui pèsent sur M. Shakir constituent un exemple d'action et de politique hostiles à l'encontre des ONG et des défenseurs des droits de l'homme. Nous avons fait part de notre préoccupation devant le Conseil de sécurité des Nations Unies en avril dernier, à l'occasion du débat mensuel sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Avec nos partenaires européens, nous suivons ces développements et appelons le gouvernement israélien à revenir sur sa décision de révoquer le visa de travail de M. Omar Shakir et à permettre aux défenseurs des droits de l'homme de mener à bien leurs activités légitimes. C'est également le sens du communiqué publié ce lundi 11 novembre par le Service européen pour l'action extérieure, auquel je souscris pleinement et auquel je vous renvoie pour de plus amples commentaires.

13.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse qui a le mérite d'être claire et en faveur du respect des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le gouvernement israélien ne fait même plus semblant de vouloir la paix. Il ne fait même plus semblant de punir les exactions et les violences gratuites qui sont commises par les colons à l'encontre des populations palestiniennes (tags racistes, jets d'ordures, destruction d'oliviers, expéditions punitives, meurtres parfois).

Il ne faut jamais arrêter de le rappeler: le quotidien des Palestiniens à Jérusalem, en Cisjordanie, à Gaza est un quotidien d'humiliations, de harcèlements, de destructions de maisons et de cultures, et de morts. Aujourd'hui, Israël expulse de son territoire des défenseurs des droits de l'homme, ceux-là même qui dénoncent ces crimes à la face du monde. Il rejoint ainsi le club sinistre des pays qui font des ONG humanitaires des ennemis à détruire ou, en tout cas, à faire taire. Nombreuses sont les ONG qui dénoncent un contexte d'intimidation inquiétant. Je cite Roy Yellin de l'organisation B'Tselem lorsqu'il dit que les droits des Palestiniens sont violés, ceux des humanitaires également, et bientôt ce sera le tour des Israéliens qui dénoncent la politique de l'État.

Je sais, monsieur le ministre, combien vous êtes attaché à la défense des droits humains. Vous allez bientôt quitter vos fonctions nationales pour rejoindre l'Europe. C'est donc probablement la dernière fois que j'aurai l'occasion d'échanger avec vous dans le cadre de ce Parlement. Permettez-moi dès lors de vous demander,

en vous appelant déjà "Monsieur le commissaire", de le dire à vos collègues européens. Rappelez-leur que ce que fait le gouvernement israélien dans les territoires palestiniens est mal! Dites-leur que du sentiment d'injustice et d'humiliation naîtront probablement encore la rage et la révolte, ce qui ruinera les efforts de ceux qui, tous les jours, oeuvrent pour la paix. Rappelez aussi à vos futurs collègues que l'Europe a une responsabilité historique dans la naissance de ce conflit hier et, malheureusement, dans son pourrissement aujourd'hui.

L'Europe a un rôle à jouer. En assumant ce rôle, elle rendrait non seulement service aux Palestiniens qui souffrent et qui meurent mais aussi aux Israéliens qui se noient malheureusement dans cette vague nationale populiste qui s'est levée aux quatre coins du monde. L'Europe se rendrait surtout service à elle-même. Cette Europe qui n'est que trop rarement au tournant de l'histoire! Les discours polis des Européens sont inefficaces. Il faut l'admettre. Il faut que cette impunité cesse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de Nabil Boukili à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "Les relations entre les États-Unis et l'OTAN" (55001471C)

14 Vraag van Nabil Boukili aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "De betrekkingen tussen de Verenigde Staten en de NAVO" (55001471C)

14.01 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans une interview qu'il a donnée au magazine anglais *The Economist*, le président français Emmanuel Macron juge que l'OTAN est "en état de mort cérébrale". Il avertit les pays européens qu'ils ne peuvent plus faire confiance aux États-Unis pour leur défense. Il insiste également sur le fait qu'il faut clarifier maintenant quelles sont les finalités stratégiques de l'OTAN".

Monsieur le ministre, partagez-vous cette opinion? Estimez-vous que la Belgique devrait repenser sa position quant à l'adhérence à cette Alliance?

14.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Boukili, le président français a en effet accordé une interview au magazine *The Economist* la semaine dernière. L'analyse qu'il y développe est riche, assez complète et intéressante. Elle porte sur des questions de fond auxquelles l'Europe fait face à la fois sur le front intérieur et extérieur. Cette analyse contribue au débat en cours et constitue en quelque sorte une sérieuse piqûre de rappel pour tous les membres de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le choix des mots détourne quelque peu l'attention de certains arguments qui demeurent pourtant très pertinents.

La Belgique peut souscrire à plusieurs points avancés par le président français lors de cet entretien, notamment ses observations sur les défis géopolitiques auxquels l'Union européenne fait face, et celles sur l'urgente nécessité de renforcer nos efforts dans le domaine de la défense européenne. À cet égard, d'ores et déjà, notre pays soutient pleinement l'initiative européenne d'intervention et le Fonds européen de la défense. Nous en avons d'ailleurs parlé à nouveau ce matin dans une réunion du Conseil des ministres européens en matière de Défense, y compris avec ma collègue française Mme Parly.

Quant à l'acquisition de nouvelles capacités, décidée par la Belgique dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique 2030, celle-ci a été décidée sur la base d'une procédure transparente et objective. Les décisions belges démontrent qu'il n'y a pas d'exclusivité commerciale au sein de l'OTAN.

Quant à l'OTAN en particulier, il est vrai que plusieurs événements récents soulignent le besoin impératif d'une discussion franche entre dirigeants de l'Alliance. Je pense par exemple à l'opération turque dans le nord de la Syrie, et surtout au manque flagrant de coordination préalable avec les autres alliés dans le chef des États-Unis et de la Turquie. La réunion des dirigeants réunissant les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN à Londres les 3 et 4 décembre prochains sera sans doute une occasion d'y revenir.

À ce stade, je tiens cependant à souligner que l'Alliance atlantique est la seule organisation à même d'assurer la sécurité de l'Europe de manière crédible, tant sur le plan conventionnel que nucléaire, et en s'appuyant sur les capacités et l'interopérabilité indispensables.

Nous avons eu ce midi un déjeuner avec le Secrétaire général adjoint de l'OTAN et l'ensemble des ministres européens de la Défense, en préparant notamment cette réunion de début décembre.

Je rappelle que la position est toujours la même en ce qui concerne la Belgique. Nous souhaitons renforcer la démarche de défense européenne telle qu'elle a été initiée ces dernières années et qui est en progression, comme on a pu le constater ce matin à travers plusieurs projets – 13, je pense – dans le cadre de la PESCO. Nous souhaitons en outre que ce renforcement de la défense européenne en fasse vraiment un pilier important au sein de l'OTAN. Ce débat aura lieu de manière très franche lors des réunions de Londres au début décembre.

Je répète que ce débat sur le renforcement de la défense européenne passe aussi par des décisions budgétaires à prendre dans chacun des États membres. J'ai déjà eu l'occasion d'insister à ce sujet tant en commission des Affaires étrangères qu'en commission de la Défense. Il y a une vision stratégique avec un certain nombre d'investissements et il y a aussi les investissements nécessaires dans les infrastructures et dans la gestion des ressources humaines pour les prochaines années. Lorsque vous participerez à la prochaine majorité gouvernementale, vous aurez la réponse à ce sujet.

14.03 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, nous y participerons volontiers tant qu'il y a un projet politique ambitieux pour améliorer la vie des gens. Nous prendrons alors nos responsabilités, il ne faut pas en douter.

Votre réponse ne me rassure pas malgré les démarches et l'ambition au niveau européen. Au niveau de l'OTAN, les derniers événements ne sont pas rassurants. Quand on voit la démarche de la Turquie et les contradictions entre les intérêts américains et les intérêts européens, on se demande si cette alliance telle qu'elle existe aujourd'hui a encore un sens au niveau international.

Malheureusement, votre réponse n'apaise pas nos doutes à ce niveau.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

15 Question de Malik Ben Achour à Didier Reynders (VPM Affaires étrangères et européennes et Défense) sur "La Colombie" (55001475C)

15 Vraag van Malik Ben Achour aan Didier Reynders (VEM Buitenlandse en Europese Zaken en Defensie) over "Colombia" (55001475C)

15.01 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 29 octobre 2019, cinq membres de la communauté indigène Nasa ont été assassinés dans le nord du Cauca, à Tacueyo. Alors qu'elle patrouillait, la *guardia indigena*, entité de la communauté mandatée pour assurer la sécurité des territoires, a été ciblée par des attaques de la part de groupes armés criminels.

Ces meurtres s'inscrivent dans un contexte plus large de violences à l'égard des communautés afro-colombiennes et paysannes. Selon Indepaz, l'Institut d'études pour le développement et la paix, 88 personnes ont été assassinées entre le 1^{er} janvier et le 30 octobre 2019 dans la région du Cauca et les exactions connaîtraient une accélération depuis l'arrivée au pouvoir du président Duque.

Les diverses communautés du pays ont, à maintes reprises, informé les autorités des attaques qu'elles subissaient avec comme seule réponse du gouvernement, la militarisation des territoires qui n'est pas perçue comme une solution efficace par ces mêmes communautés en ce qu'elle ne ferait qu'alimenter le cycle de la violence.

Monsieur le ministre, quelles actions la Belgique peut-elle envisager afin de contribuer à protéger les populations indigènes de Colombie? Quelles démarches la Belgique pourrait-elle entreprendre, dans un cadre européen, envers le gouvernement colombien qui amènent ce dernier à assurer la mise en application de l'accord de paix et plus particulièrement, le chapitre sur les communautés ethniques et la résolution 464 qui contient les lignes à suivre pour l'agriculture familiale et communautaire?

15.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Ben Achour, je partage votre préoccupation face à la situation des droits de l'homme et des peuples indigènes en Colombie. L'accord de paix du 22 novembre 2016 entre les FARC et le gouvernement mentionne explicitement les droits des communautés autochtones. Depuis sa

signature, plus de 700 dirigeants sociaux ont été assassinés dont plus de 20 % sont des indigènes, alors que la population d'origine autochtone ne représente que 3 % de la population du pays.

Notre pays, tant dans sa relation bilatérale que dans les enceintes multilatérales, veille à rappeler les principes généraux du respect des droits de l'homme et de l'État de droit et ne manque pas d'attirer l'attention du gouvernement colombien sur la nécessité de respecter ces droits fondamentaux.

Au niveau multilatéral, la Colombie fait l'objet de discussions trimestrielles au Conseil de sécurité des Nations Unies. Lors du dernier débat, le 10 octobre dernier, la Belgique, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies a, une fois de plus, souligné l'importance de la mise en oeuvre intégrale de l'accord de paix, dont la réforme rurale, et a insisté sur le renforcement de la sécurité des dirigeants sociaux, des défenseurs des droits de l'homme et des anciens membres des FARC.

Lors des sessions du Conseil des droits de l'homme de juin 2018, la Belgique a également exprimé sa préoccupation face à la violence à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme en Colombie.

Par ailleurs, la Belgique a émis des observations sur la situation des droits de l'homme en Colombie lors du troisième examen périodique universel qui s'est tenu le 10 mai 2018. Notre pays a notamment recommandé de reconnaître et de soutenir le travail des défenseurs des droits de l'homme, et de mettre fin aux attaques contre ce groupe de personnes.

Notre ambassade a également participé au onzième dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme entre la Colombie et l'Union européenne qui a eu lieu le 8 avril dernier à Bogota. L'envoyé spécial de l'Union européenne, Eamon Gilmore, a prononcé une allocution nuancée pour souligner le caractère inséparable du respect des droits de l'homme et de l'accord de paix, avec la justice transitionnelle comme pierre angulaire.

En outre, mes services ont reçu, le 7 octobre dernier, une délégation de défenseurs des droits de l'homme du département du Cauca. Le but de cette visite était de sensibiliser l'Union européenne et la Belgique à la crise humanitaire que traversent les peuples indigènes de cette région.

Lors du débriefing de la mission de vérification des Nations Unies, le 30 octobre 2019, notre ambassadeur à Bogota a également exprimé son inquiétude face à la dégradation de la situation des droits de l'homme dans le département du Cauca où sont actives nos ONG, Broederlijk Delen et Humanité & Inclusion.

La Belgique continuera à surveiller de près la situation des droits de l'homme en Colombie. Dans ce contexte, mes services de l'administration centrale ainsi que l'ambassade belge à Bogota continuent d'entretenir de bons contacts avec la société civile. En outre, si nécessaire, notre pays agira aussi bien au niveau bilatéral que dans le contexte de l'Union européenne ou dans le cadre de fora multilatéraux.

Les accords de paix avaient été, à un moment, positifs dans le cadre du développement de la situation, non seulement en Colombie mais aussi pratiquement sur l'ensemble du territoire de l'Amérique latine. Un certain nombre de questions posées aujourd'hui – on aurait pu en poser d'autres sur la Bolivie ou sur le Venezuela, par exemple – démontrent que, malheureusement, il y a encore pas mal de travail à faire pour avoir une situation de dialogue inclusif et de protection d'un certain nombre d'acteurs, en particulier les plus vulnérables, dans le cadre de ces différentes sociétés.

Pour le reste, je vous remercie d'avoir pris le temps d'écouter ma réponse jusqu'au bout. J'ai ainsi pu avoir dans la salle quelqu'un en face de moi jusqu'au terme de la commission.

15.03 Malik Ben Achour (PS): Merci, monsieur le ministre. C'était la moindre des choses que de rester pour entendre votre réponse.

En effet, il y a encore beaucoup de travail. L'important est d'avoir un cap. Ce cap doit être fondé sur le respect des droits humains, des droits fondamentaux. C'est important que vous puissiez le rappeler, d'autant plus que l'agenda à peine caché des agresseurs est connu. Il s'agit de prendre le contrôle de territoires pour y développer d'autres types d'activités forcément rémunératrices: l'extraction minière, l'agro-industrie et le narcotrafic. Soyons donc très attentifs à ce qui se passe là-bas.

Est-ce que vous reviendrez encore en commission?

15.04 **Didier Reynders**, ministre: À la demande de votre président, je dois aller traiter un dossier en Chine. Comme je vous l'ai dit, demain et après-demain, je serai aux États-Unis. Donc, entre ces visites ou juste après, je l'ignore.

15.05 **Malik Ben Achour** (PS): Si ce n'est pas le cas, je voudrais vous souhaiter bonne chance et bon travail dans vos nouvelles fonctions.

15.06 **Didier Reynders**, ministre: Merci beaucoup. Et vous pouvez le faire allègrement au nom d'une majorité de la commission puisque vous êtes deux. *(Rires)*

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Merci, monsieur le ministre.

Encore une fois, je vous présente également tous mes vœux de succès dans cette future fonction à l'Europe.

La réunion publique de commission est levée à 17 h 50.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.50 uur.